



2021
Entreprises
libérales



Baromètre régional
Emploi - Formation
**AUVERGNE
RHÔNE-ALPES**



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Ompl



ÉDITO

Affiner la connaissance pour mieux anticiper l'avenir

Acteurs économiques de proximité incontournables, les entreprises libérales représentent 1 430 804 (28,6 %) des entreprises du secteur marchand, emploient 1 448 740 salariés et contribuent à près de 11 % de la valeur ajoutée nationale.

L'OMPL (Observatoire prospectif des métiers et des qualifications dans les professions libérales) regroupe 11 branches professionnelles du champ des entreprises libérales. Elles totalisent 100 341 entreprises et 459 600 salariés.

Leur secteur d'activité – santé, droit, cadre de vie-technique –, leur taille – plus du tiers emploie moins de 10 salariés – et leur implantation sur l'ensemble du territoire en font des acteurs de proximité, essentiels au développement local et au maintien du lien social.

Face à un environnement socio-économique en mutation (évolutions scientifiques, technologiques et réglementaires) qui impacte fortement leurs activités, leurs emplois, leurs compétences individuelles et collectives et leurs qualifications, il devient incontournable de disposer d'informations robustes et fiables sur les évolutions en cours afin de les décoder et d'en anticiper les effets tant au niveau national que territorial.

À cette fin, les baromètres de l'OMPL mettent à disposition de tous les acteurs des informations saillantes sur les 11 branches professionnelles de son périmètre, leurs entreprises et leurs salariés.

Ils ont pour ambition de contribuer à la réflexion, notamment des partenaires sociaux, pour la définition des politiques emploi-formation, à l'identification de leurs spécificités au niveau de chaque territoire et à l'objectivation de leur concours au développement de l'économie locale.

Jacques NINEY
Président

Roger HALEGOUET
Vice-président



L'OMPL, UN LEVIER D'ACTION PARITAIRE ET MULTI-BRANCHES

L'Observatoire prospectif des métiers et des qualifications dans les professions libérales (OMPL) est un outil opérationnel créé en 2005 à l'initiative des partenaires sociaux pour identifier et analyser les problématiques communes et spécifiques aux 11 branches de son périmètre.

Secteur cadre de vie technique

- Entreprises d'architecture
- Entreprises d'experts en automobiles

Secteur juridique

- Études d'administrateurs et mandataires judiciaires
- Cabinets d'avocats
- Offices de commissaires-priseurs judiciaires et sociétés de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques
- Études d'huissiers de justice

Secteur santé

- Cabinets dentaires
- Laboratoires de biologie médicale extra-hospitaliers
- Cabinets médicaux
- Pharmacie d'officine
- Cliniques vétérinaires

Ces 11 branches sont toutes adhérentes à une convention collective et cotisent à l'OPCO-EP (opérateur de compétences des entreprises de proximité).

Suite à la loi du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel », le périmètre de l'OMPL compte 11 branches professionnelles car les entreprises d'économistes de la construction et les entreprises de géomètres adhèrent à un autre OPCO et ne font plus partie du champ de l'OMPL.

Depuis 2005 plus de 100 études conduites :

- 41 portraits statistiques
- 20 études prospectives
- 24 études thématiques
 - Turnover : cabinets dentaires (2008), pharmacie d'officine (2010)
 - Emploi des seniors : laboratoires de biologie médicale (2010)
 - Emploi et trajectoires professionnelles : entreprises d'économistes de la construction (2011), entreprises de géomètres (2010), entreprises d'architecture (2010), pharmacie d'officine (2010)
 - Temps partiel et qualifications, cliniques vétérinaires (2011)
 - Emploi à temps partiel, pharmacie d'officine (2013), cliniques vétérinaires
 - Expertise automobile en Europe (2014)
 - Insertion professionnelle des salariés en contrat d'apprentissage : cabinets dentaires (2014), pharmacie d'officine (2015)
 - Chômage des pharmaciens adjoints (2015)
 - Externalisation dans les cabinets d'avocats (2016, 2017)



- Application de la grille de classification, pharmacie d'officine (2017)
- Bac professionnel dans les entreprises de géomètres (2019)
- Construction de projets professionnels des étudiants vétérinaires et des ASV (2019)
- Plateforme emploi-compétences, entreprises d'architecture (2019), cabinets dentaires (2022)
- Emploi des travailleurs handicapés, laboratoires de biologie médicale (2020)
- Égalité professionnelle : cabinets médicaux (2010), laboratoires de biologie médicale (2010, 2020)
- L'équipe dentaire en Europe (2021).

• 14 études transverses

- Chômage des salariés (2013)
- Qualité de l'emploi (2013)
- L'emploi à temps partiel, choisi ou subi par les salariés? (2013)
- Qualité de vie au travail (2014, 2017)
- Entreprises libérales et territoires (2013, 2019)
- Le numérique dans les entreprises libérales (2019)
- Apprentissages informels (2019)
- Cartographie des mobilités (2020)
- OMPL : 15 ans au service de 13 branches d'entreprises libérales (2021)
- Entreprises libérales après la crise (2022)
- Métiers en tension (en cours)
- Formations en alternance (en cours).

• 28 baromètres annuels

- Ompl
- secteurs (3)
- régions (13)
- branches (11)

Les études pilotées par l'OMPL reposent sur la capitalisation et l'analyse de données statistiques, d'enquêtes et d'entretiens auprès de personnes ressources, d'employeurs et de salariés.

Ses travaux constituent une source d'information majeure pour les CPNE-FP dans le cadre de la définition de leur politique emploi-formation.

Toutes les études de l'OMPL sont téléchargeables sur son site : www.ompl.fr



SOURCES, DÉFINITIONS, MÉTHODES

SOURCES

Le baromètre mobilise plusieurs sources de données au 31/12 de l'année prise en compte :

- **les données relatives aux entreprises** sont construites à partir de la base adhérents de l'OPCO EP (opérateur de compétences des entreprises de proximité) qui est l'OPCO des 11 branches du périmètre actuel de l'Observatoire. À partir de 2020, suite à la loi du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel », 2 branches du secteur cadre de vie-technique (entreprises d'économistes de la construction et entreprises de géomètres) ne font plus partie du champ de l'OMPL et adhèrent à un autre OPCO. Cette modification du périmètre de l'OMPL est intégrée, à partir de 2021, dans les trois fiches entreprises.
- **les données relatives aux salariés** proviennent de deux sources :
 - la DADS, au 1/12^e jusqu'en 2013 et la DADS complète à partir de 2014. Les données relatives aux salariés du baromètre 2021, qui s'appuient sur les données de la DADS 2018, prennent encore en compte les 13 branches du périmètre antérieur de l'OMPL car celui-ci n'avait pas encore été modifié;
 - la base formation de l'OPCO EP, pour la fiche relative à la formation professionnelle. Cette fiche étant issue de la base de données formation 2020 de l'OPCO EP, elle prend uniquement en compte les 11 branches du nouveau périmètre de l'OMPL.

À dater de 2022, toutes les fiches seront calées sur le nouveau périmètre de l'OMPL regroupant 11 branches.

DÉFINITIONS

Bénéfice : résultat de l'entreprise hors résultats exceptionnels avant prélèvement de l'impôt sur les sociétés et de la participation des salariés

Catégorie sociale : la catégorie sociale « cadres et professions intellectuelles supérieures » telle que définie par l'Insee est plus large que les seuls « cadres » au sens statutaire. Elle comprend également des professions qui requièrent des connaissances très approfondies sans pour autant bénéficier du statut de cadres.

L'appellation « professions intermédiaires » regroupe des individus qui occupent une position intermédiaire entre les cadres et les agents d'exécution (ouvriers ou employés). Elle comprend les techniciens, agents de maîtrise, infirmières, dessinateurs, préparateurs en pharmacie...

Dans le contexte des branches des professions libérales l'appellation « ouvriers » de l'Insee concerne essentiellement les ouvriers de maintenance, de nettoyage, les chauffeurs livreurs...

Entreprise employeuse : entité légale constituant une unité organisationnelle de production de biens et de services. Elle est composée d'un ou plusieurs établissements. Elle relève du champ de l'OMPL et cotise à l'OPCO EP.

Entreprise individuelle (EI) : forme juridique agrégée des entreprises comprenant les entreprises individuelles (personnes physiques) et les statuts assimilés.

Établissement : unité de production géographiquement individualisée mais juridiquement dépendante de l'entreprise.

Excédent brut d'exploitation (EBE) : montant de la trésorerie potentielle issue de l'activité principale de l'entreprise après paiement des salaires, des charges sociales, des prélèvements fiscaux et assimilés.



Salaires et cotisations : rémunérations, indemnités et primes versées aux salariés de l'entreprise augmentées des charges sociales. Cet indicateur intègre la rémunération et les cotisations sociales des dirigeants de sociétés salariés par leur entreprise.

Société commerciale et assimilée : forme juridique agrégée des entreprises comprenant les EURL, SA, SARL, SAS, SNC, SEL et les statuts assimilés.

Valeur ajoutée (VA) : valeur économique générée par l'entreprise dans le cadre de son activité.

• Types de métier

Les types de métiers sont déterminés par agrégation de professions répertoriées dans la PCS-ESE (nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles des employeurs privés et publics) de l'INSEE, seules les professions dont la part est supérieure ou égale à 1 % en 2018 sont retenues :

- **exercice total du métier**, salariés dont la qualification leur permet d'exercer l'ensemble des tâches propres à l'activité libérale de l'entreprise (avocats, architecte, dentiste, expert en automobile, pharmacien adjoint, vétérinaire, ...);
- **exercice partiel du métier**, salariés dont la qualification leur permet d'exercer une partie des tâches propres à l'activité libérale de l'entreprise (conducteur de travaux, clerc, dessinateurs en bâtiments, infirmier, juriste, préparateur en pharmacie, technicien de laboratoire, ...);
- **soutien au métier**, salariés dont la qualification leur permet d'exercer des tâches en soutien de l'activité (assistants dentaires, assistants juridiques, auxiliaires vétérinaires, ...);
- **soutien à l'entreprise**, salariés dont la qualification leur permet d'exercer des tâches en soutien de l'activité de l'entreprise (chargés des ressources humaines, comptables, standardistes, secrétaires, ...).

• Domaines de compétences

Les formations sont classifiées par domaine de compétences à partir du fichier formations de l'OPCO-EP :

- **activité de l'entreprise**, formations relatives au cœur d'activité de l'entreprise;
- **autre**, formations permettant un repositionnement professionnel (bilan de compétences), sur un métier non lié à l'entreprise, ou ne pouvant être classées dans les autres domaines de compétences;
- **développement professionnel/personnel**, formations permettant de mieux gérer les situations (gestion des conflits, gestion du stress, accueil, communication) et de développer des compétences périphériques à l'entreprise (sauveteur secourisme du travail, tuteur, ...);
- **informatique/numérique**, formations aux outils bureautiques, aux logiciels professionnels, aux réseaux sociaux, ...;
- **gestion de l'entreprise**, formations liées aux activités de gestion des ressources humaines, gestion financière et comptable, qualité et normes, activités administratives...;
- **langues**, toutes les formations linguistiques.



MÉTHODES

• Rotation des entreprises

$$\text{Taux d'entrée} = \frac{\text{Nombre d'entreprises entrées dans le champ au cours de l'année}}{\text{Nombre d'entreprises dans le champ au début de l'année}}$$

$$\text{Taux de sortie} = \frac{\text{Nombre d'entreprises sorties du champ au cours de l'année}}{\text{Nombre d'entreprises dans le champ au début de l'année}}$$

$$\text{Taux de rotation} = \frac{\text{Taux d'entrée} + \text{Taux de sortie}}{2}$$

Cet indicateur donne une évaluation du renouvellement annuel des entreprises.

• Mobilité des salariés

$$\text{Taux d'entrée} = \frac{\text{Nombre de salariés entrés dans l'année}}{\text{Effectif salarié en début d'année}}$$

$$\text{Taux de sortie} = \frac{\text{Nombre de salariés sortis dans l'année}}{\text{Effectif salarié en début d'année}}$$

$$\text{Turnover annuel} = \frac{\text{Taux d'entrée} + \text{Taux de sortie}}{2}$$

Cet indicateur donne une évaluation du rythme de renouvellement des salariés.

• Rémunérations

La DADS « salariés » donne la rémunération nette de toutes cotisations sociales obligatoires, de CSG (contribution sociale généralisée) et de CRDS (contribution au remboursement de la dette sociale). Elle inclut également les indemnités nettes (primes, indemnités, ancienneté...). La rémunération est exprimée annuellement.

Seuls les salariés présents à temps complet sur toute l'année ont été pris en compte dans le calcul de la rémunération médiane, à l'exclusion des apprentis.

Un indice, permettant de comparer les rémunérations femmes/hommes, a été calculé.

$$\text{Indice F/H} = \frac{\text{Rémunération Femmes} \times 100}{\text{Rémunération Hommes}}$$

Il est exprimé en pourcentage. Ainsi, un indice F/H = 74,3 % signifie que la rémunération médiane des femmes correspond à 74,3 % de celle des hommes.

Cette mesure, calculée à partir de la DADS, ne peut être comparée à celle de l'index de l'égalité professionnelle. Créé par la loi Avenir professionnel de septembre 2018, cet index est à publication obligatoire pour les entreprises de plus de 50 salariés et intègre d'autres indicateurs que la rémunération.

• Taux de chômage annuel

$$\text{Taux de chômage global annuel} = \frac{\text{Nombre de salariés ayant connu une période de chômage indemnisée dans l'année}}{\text{Nombre total de salariés}}$$

Cette mesure prend en compte les salariés employés au moins une journée au cours de l'année dans la branche et qui ont connu une période de chômage indemnisée au cours de la même année. Cette mesure, calculée à partir de la DADS, ne peut être comparée à celle de Pôle Emploi ou à celle de l'Insee.



Baromètre régional Emploi-Formation AUVERGNE RHÔNE-ALPES

La partie « entreprises » du baromètre de l'OMPL présente les informations saillantes concernant le tissu entrepreneurial dans lequel évoluent les entreprises.

Celle-ci est construite à partir de la base « adhérents » de l'OPCO EP (opérateur de compétences des entreprises de proximité) qui est l'OPCO des 11 branches du périmètre actuel de l'OMPL.

Entreprises

Démographie des entreprises libérales 08

Caractéristiques des entreprises libérales 12

RECU DU NOMBRE
D'ENTREPRISES

Par rapport à l'année dernière, le nombre d'entreprises employeuses de la région recule. La variation (– 4,9 %), proche de celle du niveau national (– 3,0 %), est fortement impactée par le secteur santé qui représente 76,5 % des entreprises employeuses.

Entreprises champ de l'OMPL par secteur en 2020¹

				Auvergne-Rhône-Alpes	Ompl
Entreprises employeuses	1 275	1 611	9 392	12 278	100 341
Évolution 2019-2020 (%)	13,9	– 1,9	– 7,4	– 4,9	– 3,0
Taux d'entrée (%)	29,8	15,2	11,3	13,4	14,1
Taux de sortie (%)	15,8	16,9	18,7	18,2	17,1
Taux de rotation (%)	22,8	16,0	15,0	15,8	15,6

Sources : OPCO-EP, bases adhérents, 2009-2020.



Entreprise employeuse : entreprise du champ de l'OMPL sur la période 2009-2020. À partir de 2018 les organismes de formation ou professionnels sont comptés ce qui explique les différences par rapport aux années précédentes.

Taux d'entrée : nombre d'entreprises nouvellement cotisantes à l'OPCO EP rapporté au nombre total d'entreprises au 31/12 de l'année précédente.

Taux de sortie : nombre d'entreprises ne cotisant plus à l'OPCO EP rapporté au nombre total d'entreprises au 31/12 de l'année précédente.

Taux de rotation : moyenne des taux d'entrée et de sortie (turnover). Cet indicateur donne une évaluation du renouvellement annuel des entreprises employeuses.



Secteur cadre de vie-technique



Entreprises d'architecture



Entreprises d'experts en automobile



Secteur juridique



Études d'administrateurs et mandataires judiciaires



Cabinets d'avocats



Offices de commissaires-priseurs judiciaires et Sociétés de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques



Études d'huissiers de justice



Secteur santé



Cabinets dentaires



Laboratoires de biologie médicale extra-hospitaliers



Cabinets médicaux



Pharmacie d'officine



Cliniques vétérinaires

ÉVOLUTIONS
SECTORIELLES
CONTRASTÉES

- Pour le secteur cadre de vie-technique, la tendance est à la hausse (+ 13,9 %). L'évolution est largement influencée par les entreprises d'architecture qui représentent 95,9 % des structures entrepreneuriales.
- Le secteur juridique connaît une diminution (– 1,9 %) du nombre d'entreprises largement déterminée par les cabinets d'avocats qui concentrent 84,2 % des entreprises du secteur. La branche est caractérisée par le troisième taux de rotation le plus élevé (15,7 %), son niveau montre que d'importants mouvements de main-d'œuvre ont lieu, notamment dans les plus petites structures.
- Le secteur santé enregistre une diminution remarquable (– 7,4 %) sous l'effet de l'évolution des cliniques vétérinaires, de la pharmacie d'officine et des cabinets dentaires qui rassemblent les plus gros contingents d'entreprises. Le recul important dans les laboratoires de biologie médicale extra-hospitaliers (– 28,6 %) témoigne d'une restructuration profonde du tissu entrepreneurial.

Entreprises du champ de l'OMPL par branche professionnelle

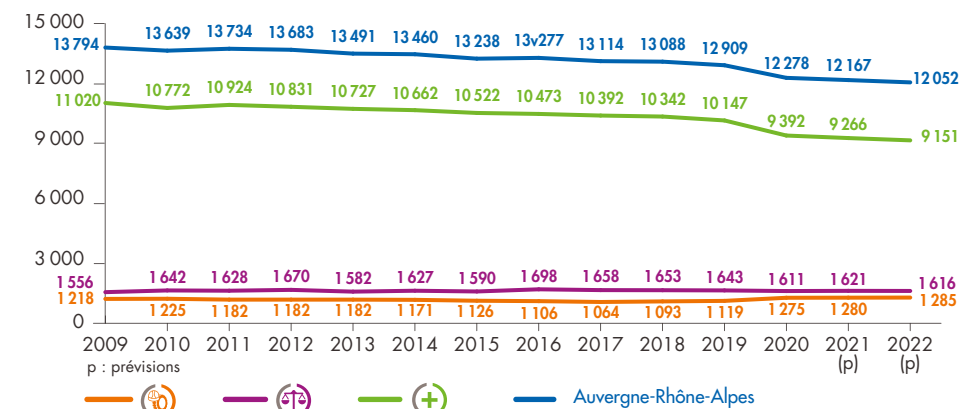
	Entreprises employeuses	Évolution 2019-2020 (%)	Taux d'entrée (%)	Taux de sortie (%)	Taux de rotation (%)
	1 275	13,9	29,8	15,8	22,8
	1 223	15,2	30,4	15,3	22,8
	52	– 8,8	17,5	26,3	21,9
	1 611	– 1,9	15,2	16,9	16,0
	31	6,9	24,1	17,2	20,7
	1 357	0,7	16,1	15,2	15,7
	45	– 11,8	7,8	19,6	13,7
	178	– 17,2	9,8	27,0	18,4
	9 392	– 7,4	11,3	18,7	15,0
	2 748	– 9,5	10,6	19,4	15,0
	35	– 28,6	4,1	28,6	16,3
	3 668	– 5,7	14,9	21,2	18,1
	2 351	– 7,3	7,6	15,0	11,3
	590	– 6,9	6,8	13,7	10,3
Auvergne-Rhône-Alpes	12 278	– 4,9	13,4	18,2	15,8
Ompl	100 341	– 3,0	14,1	17,1	15,6

Sources : OPCO-EP, bases adhérents, 2009-2020.

**MOINS D'ENTREPRISES**

Entre 2009 et 2020, le nombre d'entreprises du champ de l'OMPL régional a diminué de 1 516 unités. Les dynamiques sectorielles sont toutefois différentes :

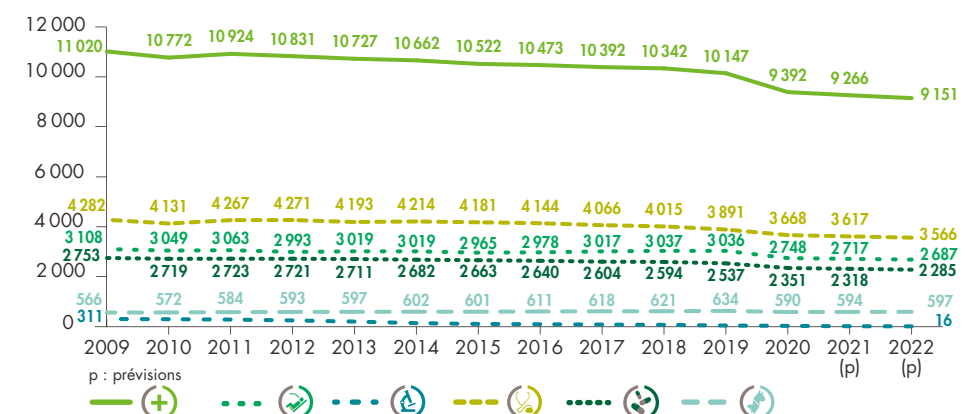
- les secteurs cadre vie-technique et juridique sont en progression (respectivement + 57 et + 55 entreprises);
- le secteur santé est en recul (– 1 628 entreprises).

Évolution du nombre d'entreprises employeuses par secteur

Sources : OPCO-EP, bases adhérents, 2009-2020.

**DIMINUTION MARQUÉE DU NOMBRE D'ENTREPRISES**

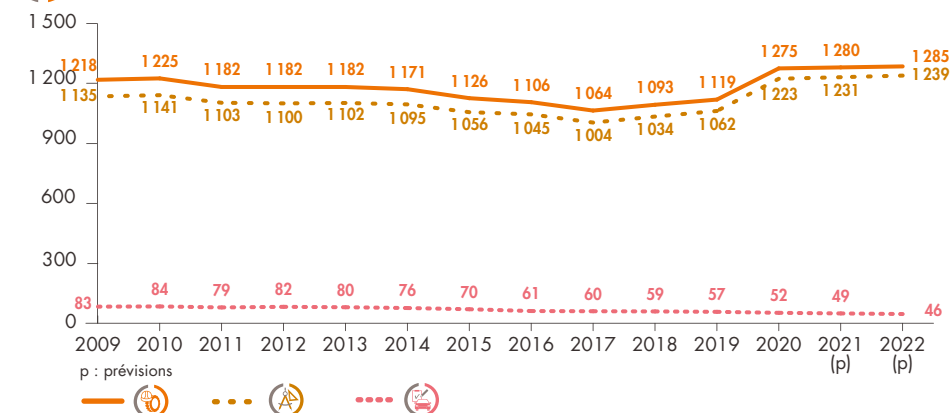
Par rapport à 2009, le secteur a vu le nombre d'entreprises reculer de – 1 628 unités. À l'exception des cliniques vétérinaires (+ 24 entreprises), toutes les branches connaissent un repli. L'évolution la plus importante en volume concerne les cabinets médicaux avec une variation de – 614 entreprises.

**Secteur santé**

Sources : OPCO-EP, bases adhérents, 2009-2020.

**TENDANCE À LA BAISSSE**

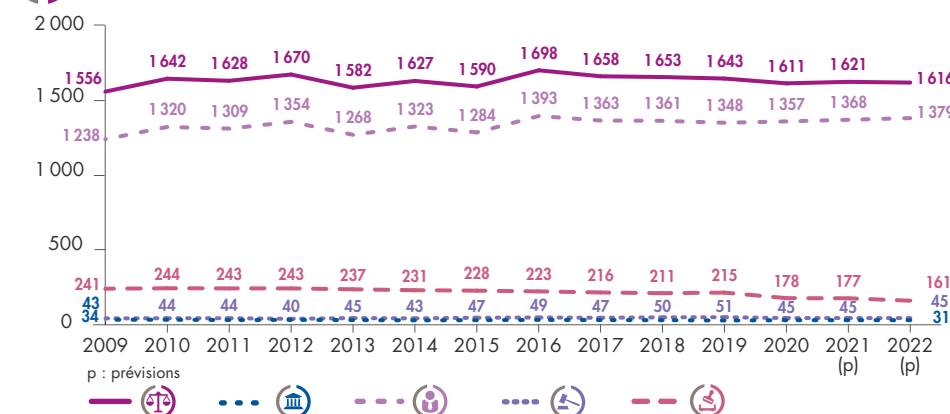
De 2009 à 2020, la variation positive (+ 57 entreprises) du secteur est expliquée par une progression du nombre d'entreprises d'architecture (+ 88) qui masque l'effet de la baisse observée pour les entreprises d'experts en automobiles (– 31).

Évolution du nombre d'entreprises employeuses par branche professionnelle**Secteur cadre de vie-technique**

Sources : OPCO-EP, bases adhérents, 2009-2020.

**PROGRESSION MARQUÉE**

De 2009 à 2020, le nombre d'entreprises s'est accru de + 55 unités. En volume, la branche des cabinets d'avocats connaît la plus forte variation (+ 119 entreprises). En raison du nombre d'entreprises qu'elle rassemble (84,2 %), l'évolution de cette branche influe très fortement l'ensemble du secteur. En revanche, le nombre d'entreprises de la branche des études d'huissiers de justice recule de 63 unités.

**Secteur juridique**

Sources : OPCO-EP, bases adhérents, 2009-2020.





RÉTRÉCISSEMENT DU TISSU ENTREPRENEURIAL

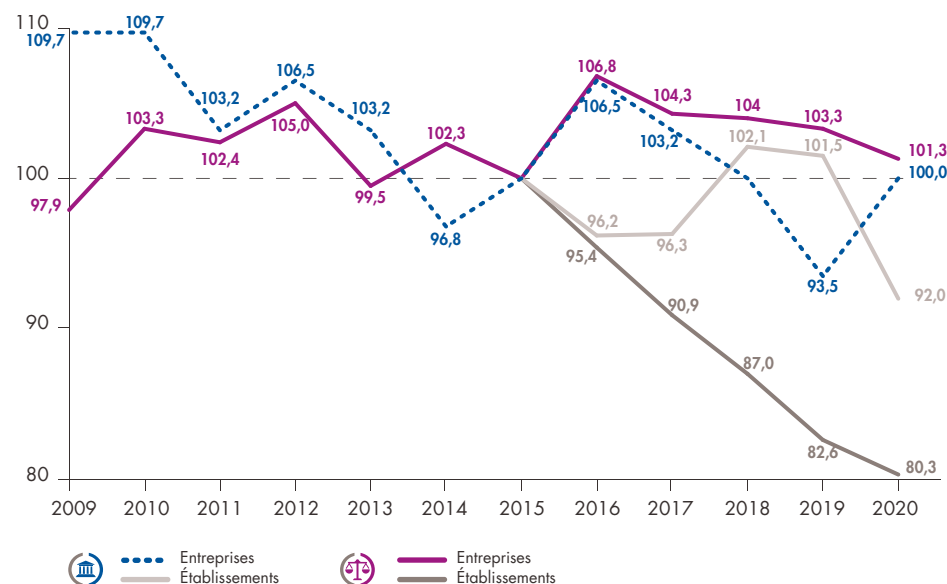
De 2009 à 2020, le stock d'entreprises a fortement diminué. Selon les données disponibles, le stock d'établissements suit un mouvement similaire. Cette double tendance montre un repli global du nombre de structures employeuses.

Entreprises et établissements employeurs du secteur juridique

Évolution annuelle, 2009-2020 (indice base 100 en 2015)



Études d'administrateurs et mandataires judiciaires



Sources : OPCO-EP, bases adhérents, 2009-2020, Insee, Répertoire des Entreprises et des Établissements, 2009 à 2015, Insee, fichiers Sirène 2015-2022. Estimations pour le nombre d'établissements.

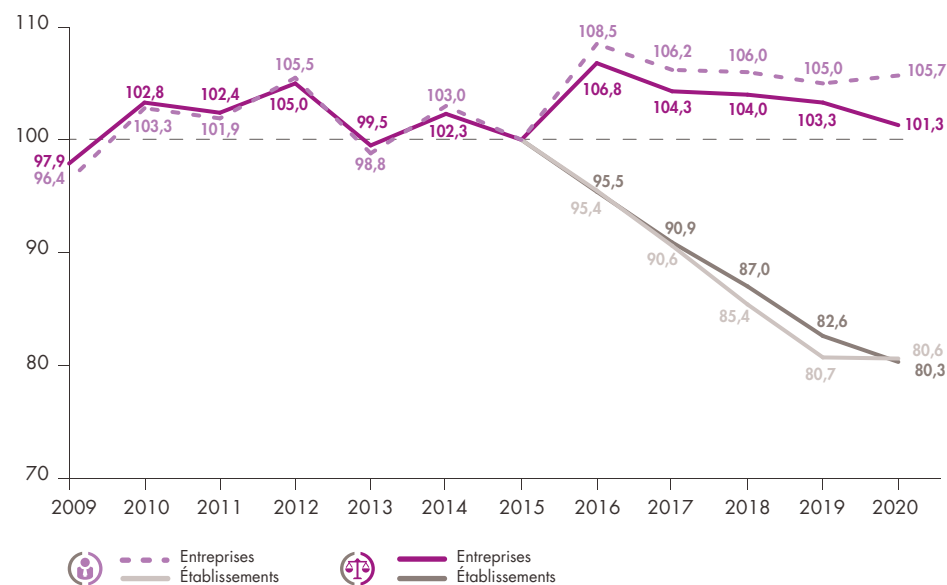


PLUS D'ENTREPRISES MAIS MOINS D'ÉTABLISSEMENTS

De 2009 à 2020, le stock d'entreprises a fortement augmenté. En revanche, selon les données disponibles, le stock d'établissements tend à décroître. Un mouvement de fusion des entreprises est à l'œuvre et leurs implantations géographiques sont moins nombreuses. Le tissu entrepreneurial devient moins dense.



Cabinets d'avocats



Sources : OPCO-EP, bases adhérents, 2009-2020, Insee, Répertoire des Entreprises et des Établissements, 2009 à 2015, Insee, fichiers Sirène 2015-2022. Estimations pour le nombre d'établissements.

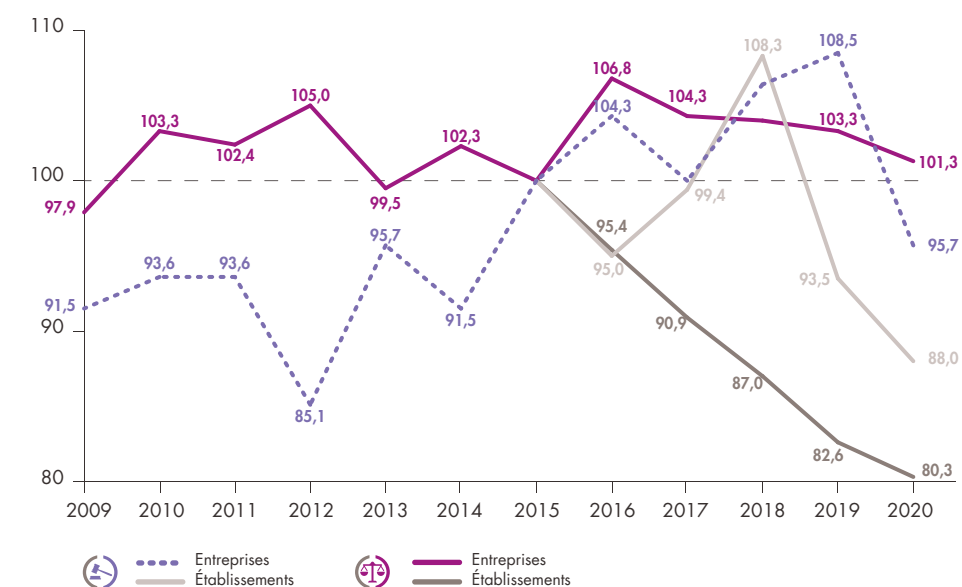


PLUS D'ENTREPRISES MAIS MOINS D'ÉTABLISSEMENTS

Par rapport à 2009, le stock d'entreprises a augmenté. En revanche, selon les données disponibles, le stock d'établissements tend à décroître. Un mouvement de fusion des entreprises est à l'œuvre et leurs implantations géographiques sont moins nombreuses. Le tissu entrepreneurial devient moins dense.



Offices de commissaires-priseurs judiciaires et Sociétés de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques



Sources : OPCO-EP, bases adhérents, 2009-2020, Insee, Répertoire des Entreprises et des Établissements, 2009 à 2015, Insee, fichiers Sirène 2015-2022. Estimations pour le nombre d'établissements.

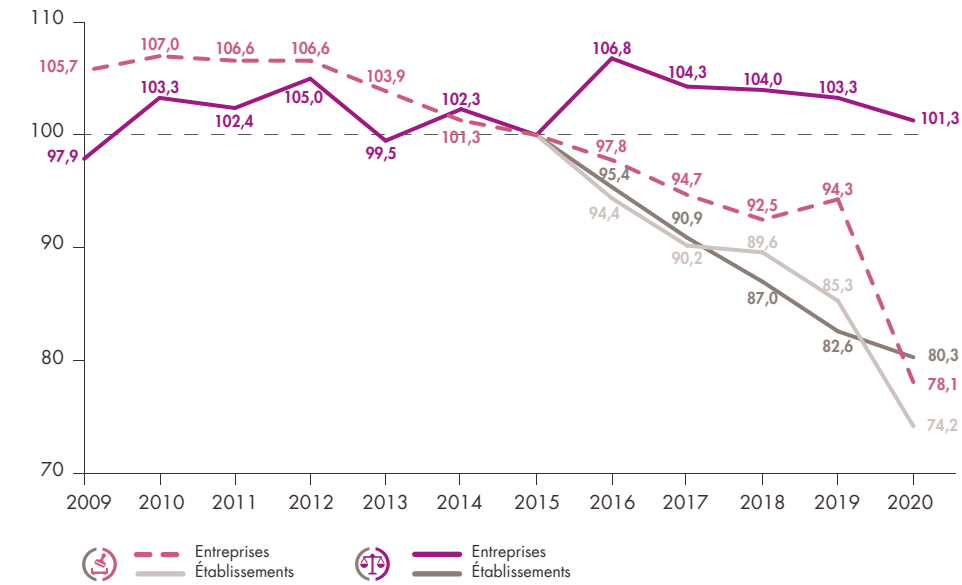


RÉTRÉCISSEMENT DU TISSU ENTREPRENEURIAL

De 2009 à 2020, le stock d'entreprises a fortement diminué. Selon les données disponibles, le stock d'établissements suit un mouvement similaire. Cette double tendance montre un repli global du nombre de structures employeuses.



Études d'huissiers de justice



Sources : OPCO-EP, bases adhérents, 2009-2020, Insee, Répertoire des Entreprises et des Établissements, 2009 à 2015, Insee, fichiers Sirène 2015-2022. Estimations pour le nombre d'établissements.



RÉTRÉCISSEMENT DU TISSU ENTREPRENEURIAL

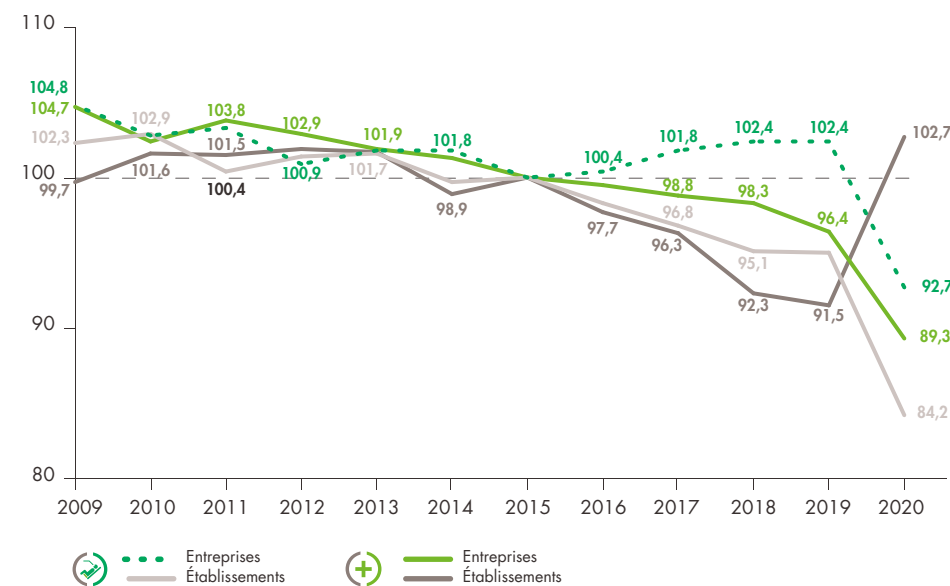
De 2009 à 2020, le stock d'entreprises a fortement diminué.

Le stock d'établissements suit un mouvement similaire.

Cette double tendance montre un repli global du nombre de structures employeuses.



Cabinets dentaires



Sources : OPCO-EP, bases adhérents, 2009-2020, Insee, Répertoire des Entreprises et des Établissements, 2009 à 2015, Insee, fichiers Sirène 2015-2022. Estimations pour le nombre d'établissements.



MOINS D'ENTREPRISES MAIS STABILITÉ DES ÉTABLISSEMENTS

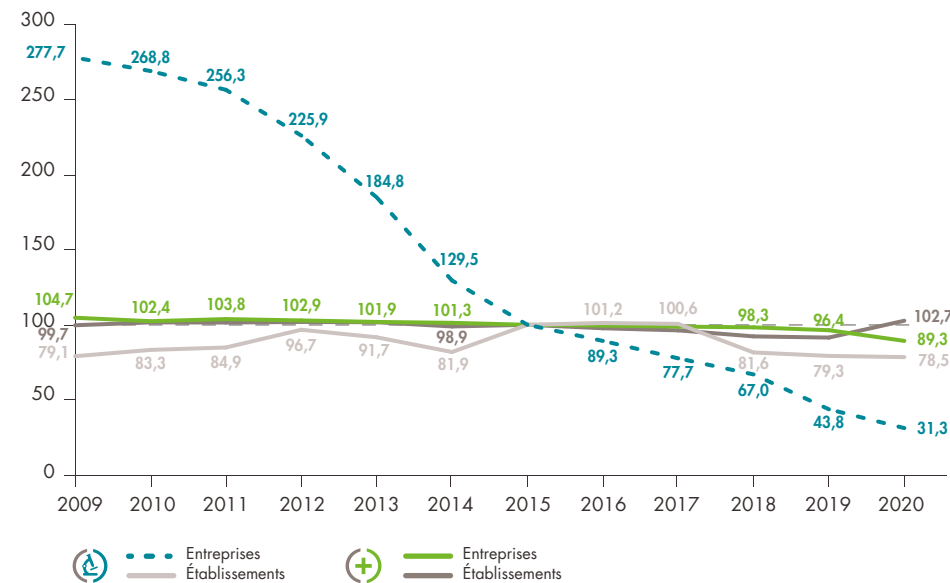
De 2009 à 2020, le stock d'entreprises a fortement diminué.

Selon les données disponibles, le stock d'établissements est plus stable.

Une tendance au regroupement d'entreprises mais à la sauvegarde des implantations territoriales se dessine.



Laboratoires de biologie médicale extra-hospitaliers



Sources : OPCO-EP, bases adhérents, 2009-2020, Insee, Répertoire des Entreprises et des Établissements, 2009 à 2015, Insee, fichiers Sirène 2015-2022. Estimations pour le nombre d'établissements.



RÉTRÉCISSEMENT DU TISSU ENTREPRENEURIAL

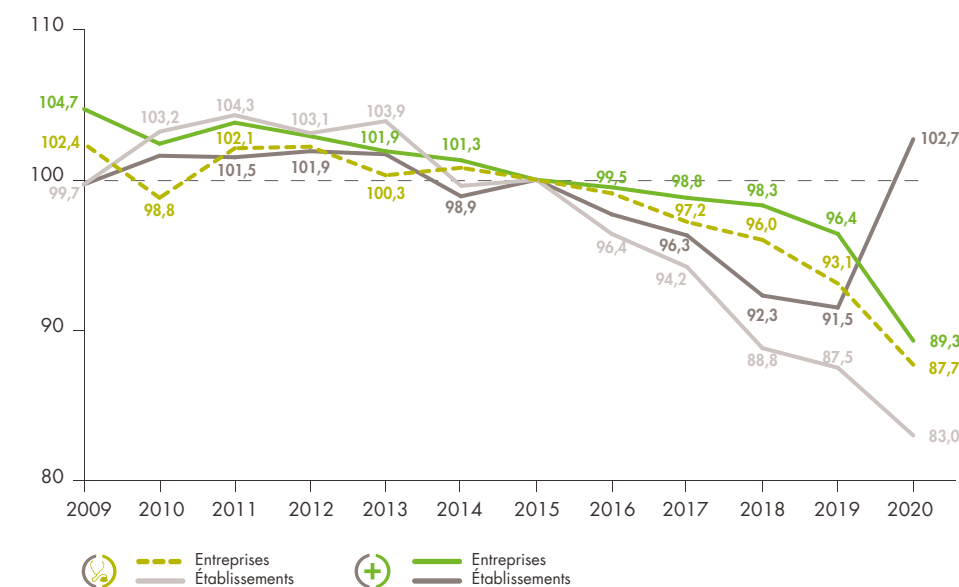
De 2009 à 2020, le stock d'entreprises a fortement diminué.

Le stock d'établissements suit un mouvement similaire.

Cette double tendance montre un repli global du nombre de structures employeuses.



Cabinets médicaux



Sources : OPCO-EP, bases adhérents, 2009-2020, Insee, Répertoire des Entreprises et des Établissements, 2009 à 2015, Insee, fichiers Sirène 2015-2022. Estimations pour le nombre d'établissements.



ÉROSION ENTREPRENEURIALE

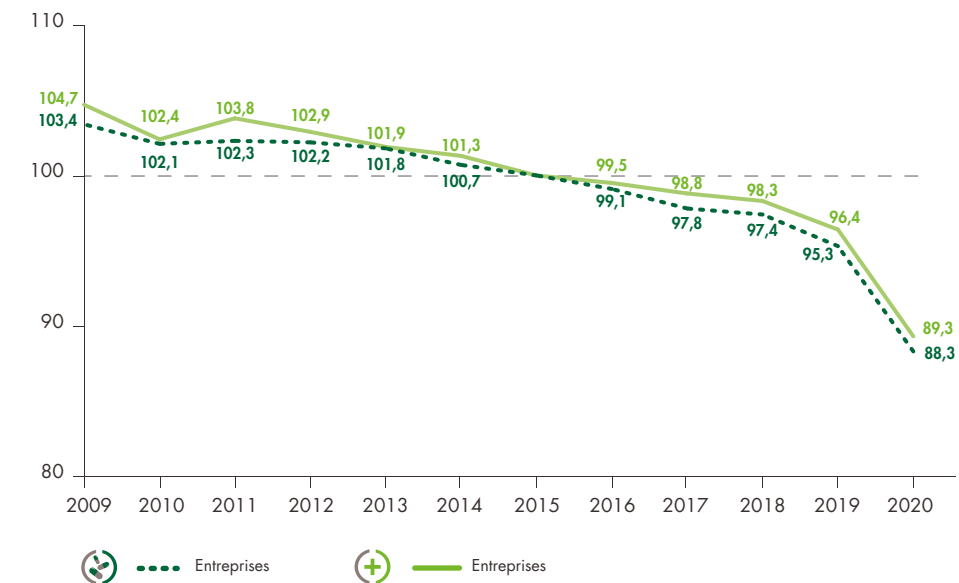
Par dispositions légales, la branche de la pharmacie d'officine regroupe uniquement des entreprises mono-établissements.

Leur volume est en forte diminution.

Par rapport à 2015, leur nombre a ainsi varié de - 11,7 % en 2020.



Pharmacie d'officine



Sources : OPCO-EP, bases adhérents, 2009-2020, Insee, Répertoire des Entreprises et des Établissements, 2009 à 2015, Insee, fichiers Sirène 2015-2022. Estimations pour le nombre d'établissements.

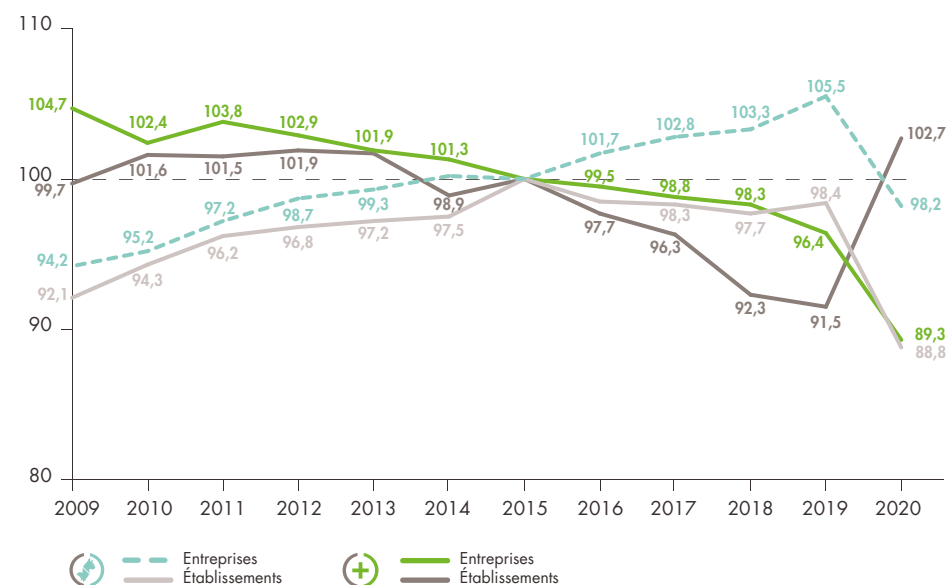


PLUS D'ENTREPRISES MAIS MOINS D'ÉTABLISSEMENTS

De 2009 à 2020, le stock d'entreprises a augmenté. En revanche, le stock d'établissements tend à décroître. Un mouvement de fusion des entreprises est à l'œuvre et leurs implantations géographiques sont moins nombreuses. Le tissu entrepreneurial devient moins dense.



Cliniques vétérinaires



Sources : OPCO-EP, bases adhérents, 2009-2020, Insee, Répertoire des Entreprises et des Établissements, 2009 à 2015, Insee, fichiers Sirene 2015-2022. Estimations pour le nombre d'établissements.

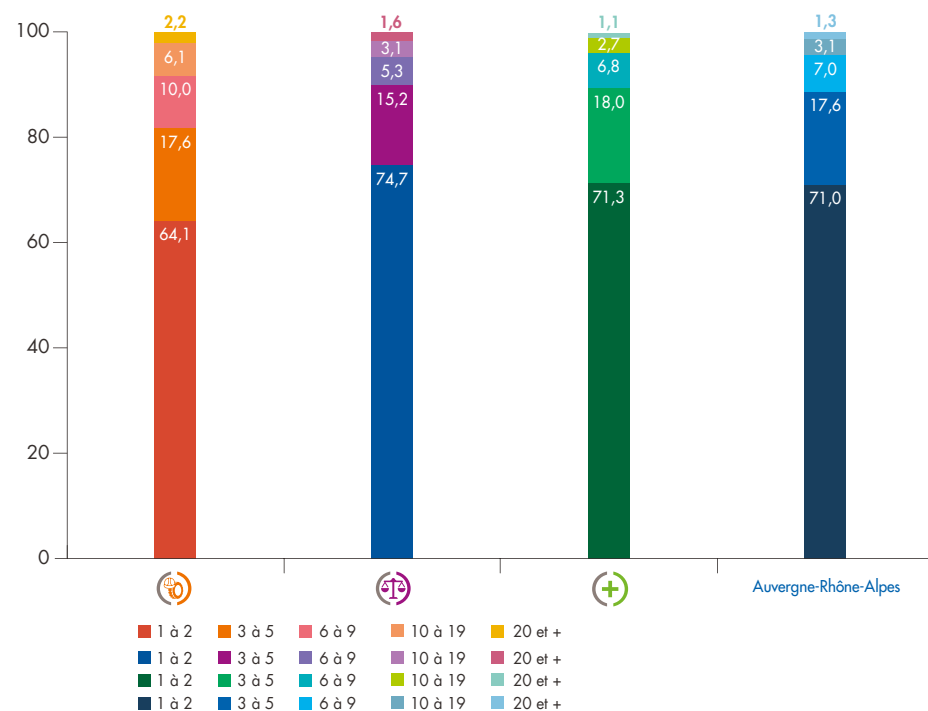


UN MONDE DE TRÈS PETITES ENTREPRISES

Les entreprises générant moins de 10 emplois en équivalent temps plein (ETP) représentent 95,6 % des entreprises du champ de l'OMPL en Auvergne-Rhône-Alpes. Au niveau régional, les très petites entreprises animent les activités libérales. Cette caractéristique se rencontre dans les trois secteurs avec quelques nuances par rapport à l'ensemble régional :

- les secteurs cadre de vie-technique et juridique sont caractérisés par une sous-représentation des entreprises comptant un à neuf ETP (respectivement - 3,9 et - 0,4 points) ;
- à l'opposé, cette taille d'entreprise est surreprésentée dans le secteur santé (+ 0,5 point).

Répartition des entreprises employeuses par taille et secteur (emplois ETP, %)



Sources : OPCO-EP, bases adhérents, 2020.



UN À CINQ EMPLOIS ETP

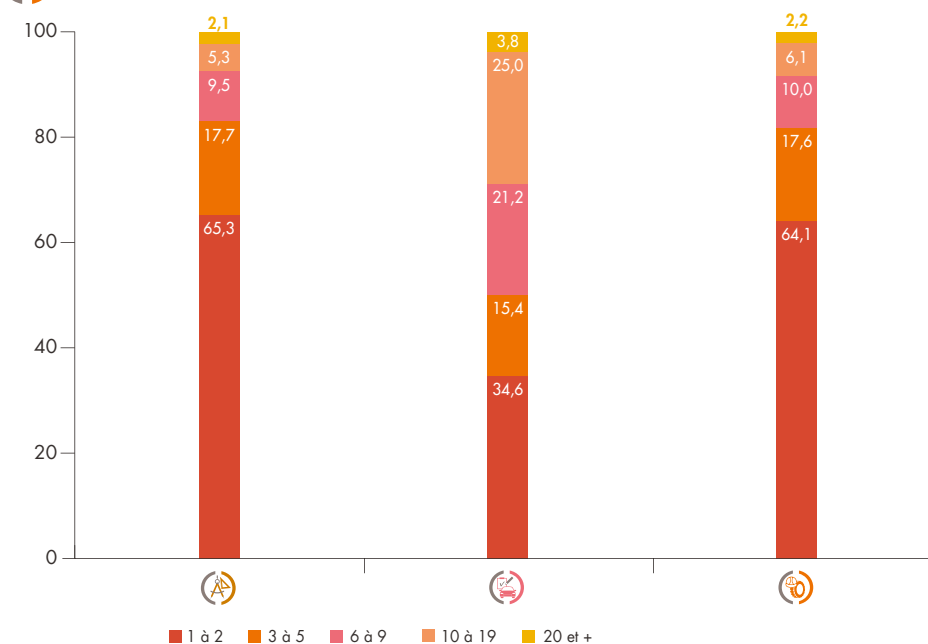
Huit entreprises sur dix génèrent un à cinq emplois ETP. Néanmoins, des différences sont observables en fonction des branches :

- dans celle des entreprises d'experts en automobiles, les entreprises de plus de neuf emplois ETP sont largement surreprésentées ;
- à l'opposé, les structures générant moins de six emplois ETP sont représentatives dans les entreprises d'architecture.

Répartition des entreprises employeuses par taille et branche professionnelle (emplois ETP, %)



Secteur cadre de vie-technique



Sources : OPCO-EP, bases adhérents, 2009-2020.

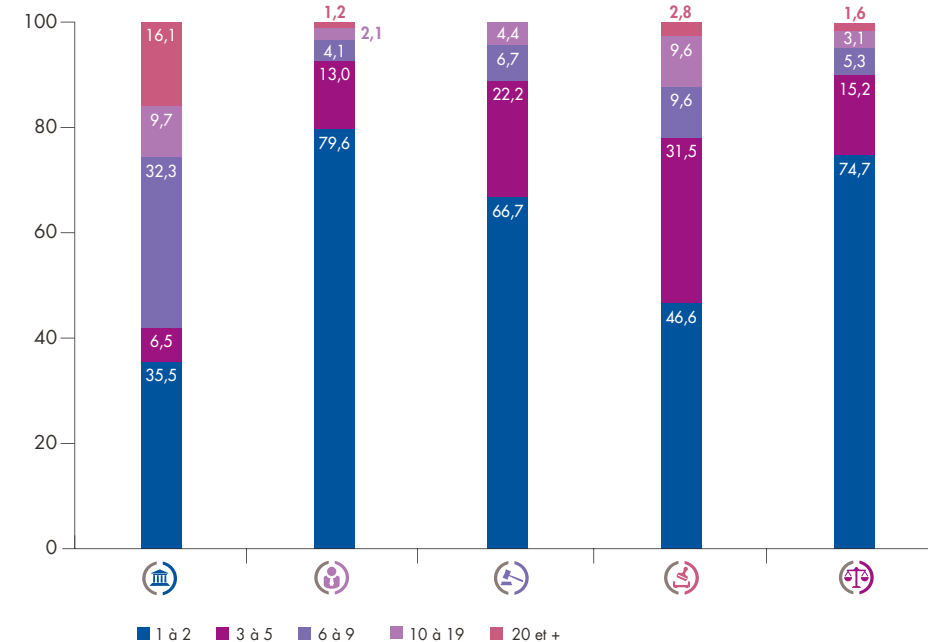


MOINS DE SIX EMPLOIS ETP

La branche des cabinets d'avocats est caractérisée par une surreprésentation des entreprises générant moins de six emplois ETP. La structure du secteur dépend directement de cette branche qui recouvre 91,3 % des entreprises. Les répartitions sont assez différentes dans les autres branches. Les études d'huissiers de justice comptant 10 salariés et plus sont relativement fréquentes.



Secteur juridique



Sources : OPCO-EP, bases adhérents, 2009-2020.

**MOINS DE SIX EMPLOIS ETP**

89,3 % des entreprises du secteur génèrent un à cinq emplois ETP.

Mais 82,8 % des laboratoires de biologie médicale extra-hospitaliers en comptent au moins dix.

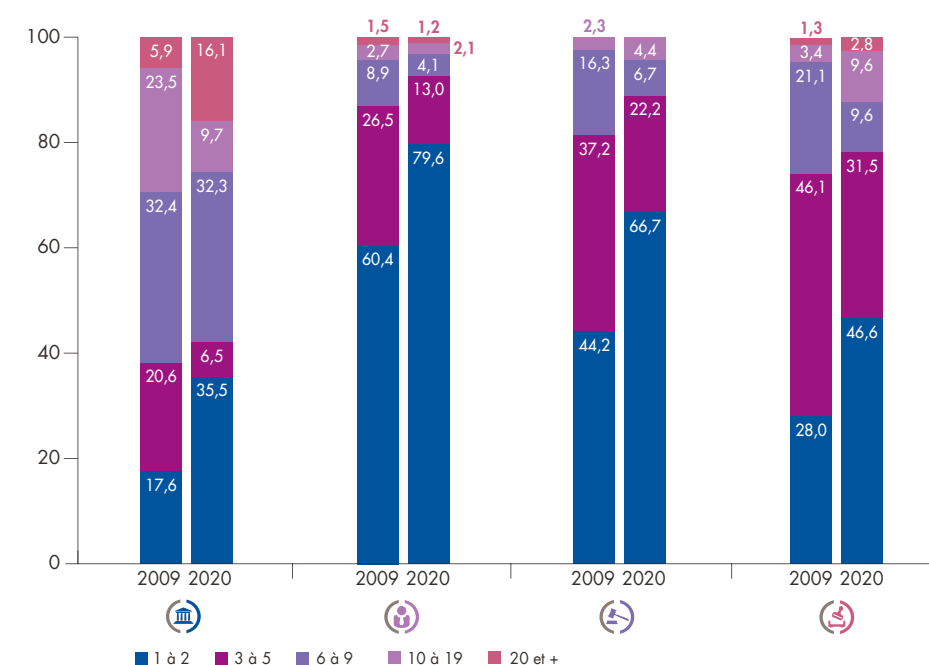
La configuration des cabinets dentaires, des cabinets médicaux, des cliniques vétérinaires et, dans une moindre mesure des pharmacies d'officine est symétriquement opposée, puisque la plus importante proportion de ces entreprises génèrent moins de trois emplois ETP.

**Secteur santé**

Sources : OPCA-EP, bases adhérents, 2009-2020.

**ÉVOLUTIONS STRUCTURELLES CONTRASTÉES**

Pour toutes les branches, la part des entreprises générant moins de trois emplois ETP est celle qui a le plus progressé.

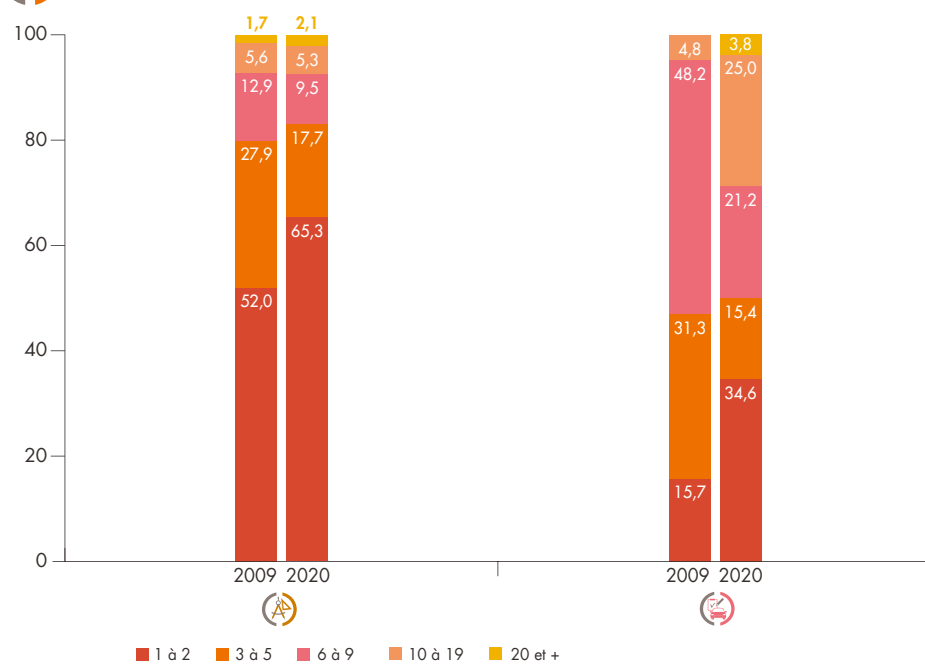
**Secteur juridique**

Sources : OPCA-EP, bases adhérents, 2009-2020.

**ÉVOLUTIONS CONTRASTÉES AU SEIN DU SECTEUR**

Dans la branche des entreprises d'experts en automobiles, les entreprises générant 10 ETP et plus tendent à être de plus en plus nombreuses.

En revanche, la proportion d'entreprises d'architecture générant de six à neuf ETP recule sous l'effet d'une dualisation du tissu entrepreneurial au profit des petites et des grandes structures.

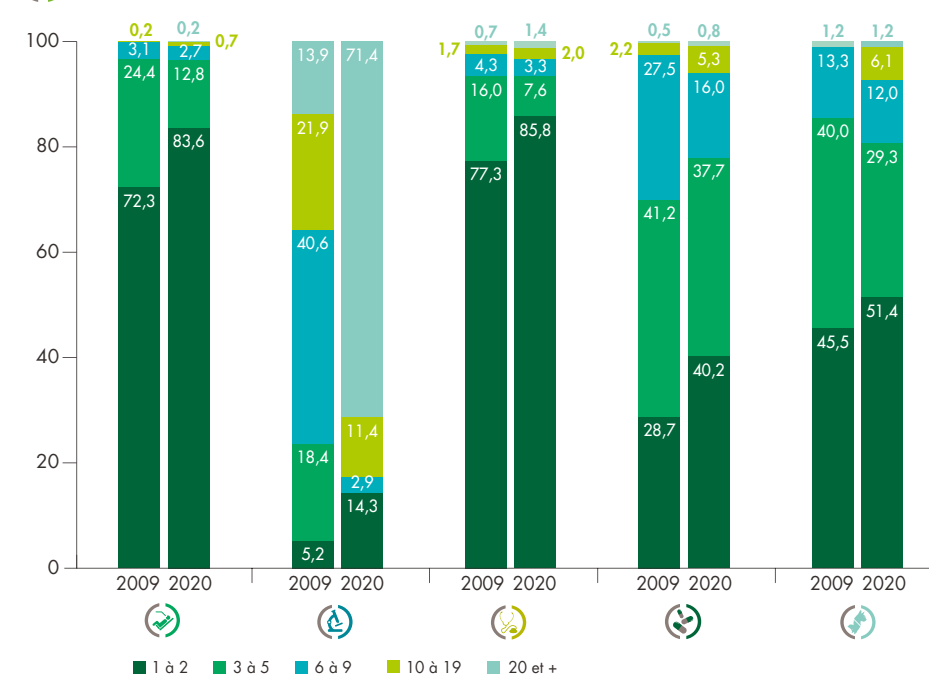
**Secteur cadre de vie-technique**

Sources : OPCA-EP, bases adhérents, 2009-2020.

**DIFFÉRENTES TRAJECTOIRES D'ÉVOLUTION**

Dans la branche des laboratoires de biologie médicale extra-hospitaliers, la part des entreprises générant plus de 19 emplois ETP connaît la plus forte progression.

Dans les autres branches, les entreprises générant moins de trois ETP voient leur part s'accroître le plus fortement.

**Secteur santé**

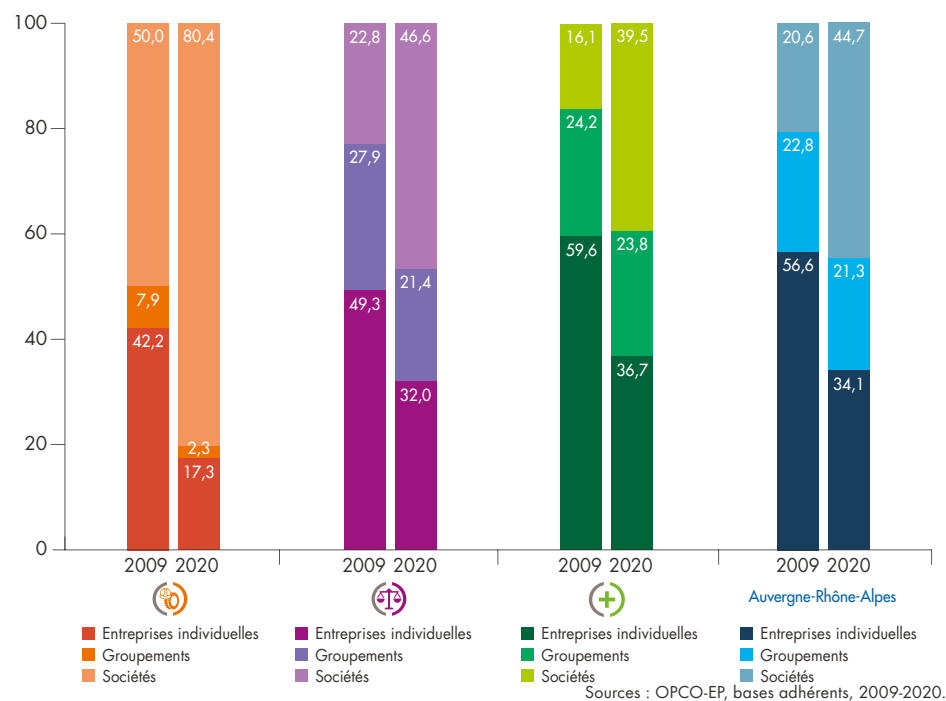
Sources : OPCA-EP, bases adhérents, 2009-2020.



DOMINANCE DES SOCIÉTÉS

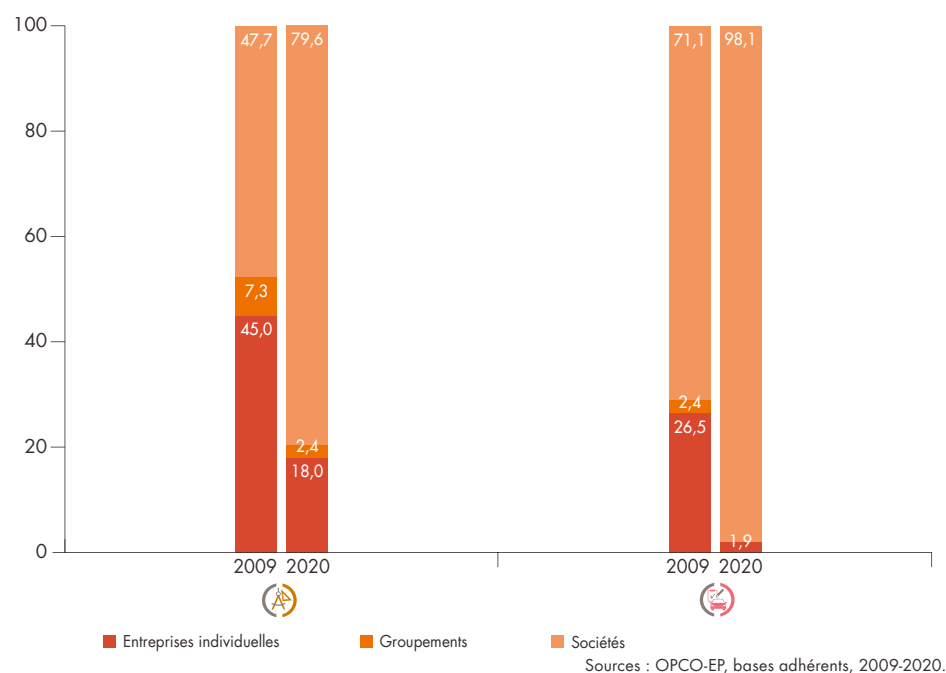
Traditionnellement, l'entreprise individuelle est la structure juridique la plus fréquente. Mais, par rapport 2009, elle n'est plus prépondérante dans les trois secteurs. Elle perd du terrain au profit des sociétés et, dans une moindre mesure, des groupements. Ce phénomène reflète une gestion plus entrepreneuriale des structures.

Évolution de la répartition des entreprises employeuses par statut juridique et secteur (%)



Évolution de la répartition des entreprises employeuses par statut juridique et branche professionnelle (%)

Secteur cadre de vie-technique

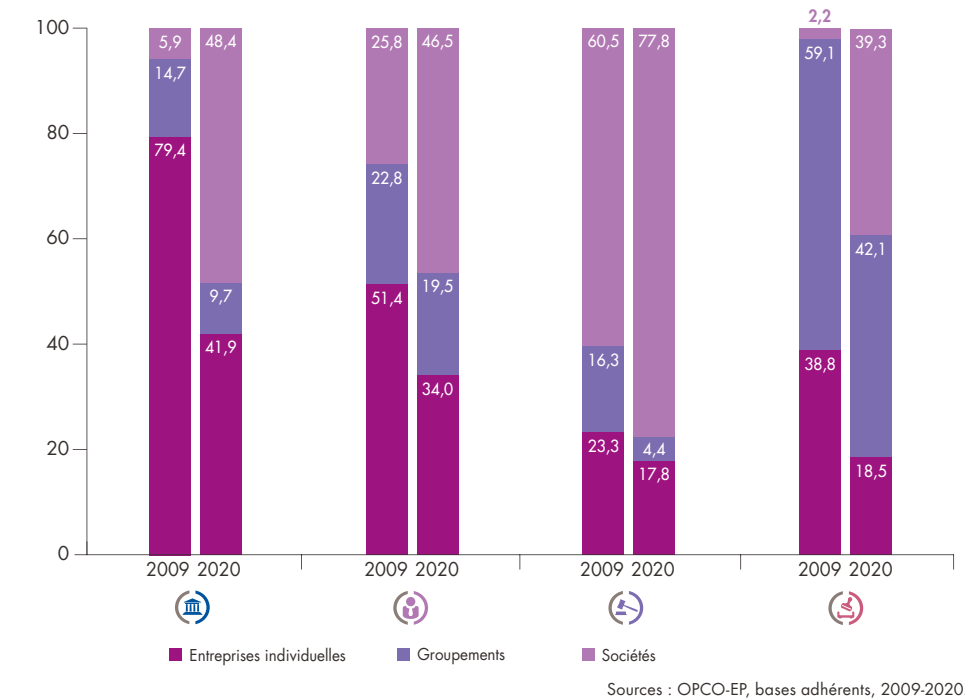


ÉVOLUTIONS ANALOGUES

Par rapport à 2009, la forme juridique de l'entreprise individuelle ne domine plus dans aucune branches. En retour, les sociétés progressent, notamment dans les études d'administrateurs et mandataires judiciaires.



Secteur juridique

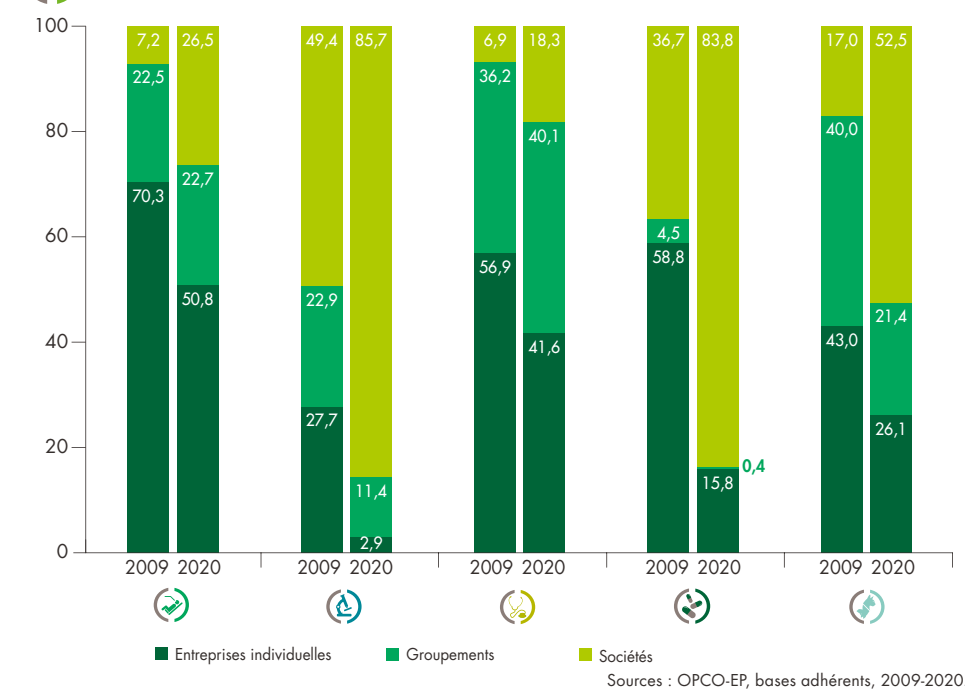


ENCORE BEAUCOUP D'ENTREPRISES INDIVIDUELLES

Les branches du secteur sont traditionnellement marquées par une forte proportion d'entreprises individuelles. Mais, les laboratoires de biologie médicale extra-hospitaliers, la pharmacie d'officine et les cliniques vétérinaires comptent de plus en plus de sociétés commerciales qui constituent aujourd'hui la forme juridique dominante. Ces évolutions traduisent d'importantes mutations du tissu entrepreneurial.



Secteur santé



La partie « salariés » du baromètre OMPL présente les informations saillantes concernant les salariés du périmètre de l'OMPL.

Celle-ci est construite à partir :

- des données de la DADS 2018, fournies par l'INSEE, des 13 branches professionnelles du périmètre de l'OMPL à cette date ;
- des données « formation 2020 » issues de la base formation 2020 de l'OPCO EP. Depuis 2020, suite à la loi du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » et la transformation des OPCA en OPCO (opérateurs de compétences), 2 branches « entreprises d'économistes de la construction » et « cabinets de géomètres » adhèrent à un autre OPCO et ne font plus partie du champ de l'OMPL. De ce fait, seules les 11 branches du nouveau périmètre de l'OMPL sont prises en compte dans la fiche « formation professionnelle ».

Salariés

Effectifs salariés	26
Effectifs par genre	31
Catégories sociales	33
Contrats de travail	37
Temps de travail	39
Effectifs par tranche d'âge	41
Mobilité annuelle	43
Rémunération nette annuelle	44
Formation professionnelle	45
Chômage annuel	50

Effectifs salariés régionaux du champ de l'OMPL

	Auvergne Rhône-Alpes	Bourgogne Franche Comté	Bretagne	Centre-Val de Loire	Corse*	DOM*	Grand Est	Hauts-de France	Île-de France	Normandie	Nouvelle Aquitaine	Occitanie	Pays de la Loire	PACA	Ompl
	8759	1417	3312	1490	334	1108	3520	3730	17449	2196	5409	4847	3710	3966	61247
	5654	726	2170	754	193	555	2202	2196	13805	1175	3150	2932	2408	2343	40263
	709	77	161	72	37	53	168	133	688	159	327	312	206	223	3325
	655	216	234	229	33	147	380	560	875	317	521	565	393	491	5616
	1741	398	747	435	71	353	770	841	2081	545	1411	1038	703	909	12043
	7548	1771	2162	1758	235	1136	3735	4297	25719	2343	4839	4676	2636	5168	68023
	446	124	149	130	17	89	261	245	840	133	279	339	143	367	3562
	5579	993	1530	1078	128	639	2317	2632	21195	1488	3226	3210	1945	3385	49345
	325	215	169	119	0	10	242	198	1513	157	155	150	113	182	3548
	1198	439	314	431	90	398	915	1222	2171	565	1179	977	435	1234	11568
	39197	13531	15718	11770	1767	9716	29189	27820	54920	15878	31041	33532	17044	31208	332331
	6137	1757	2135	1508	188	1249	4508	3098	10506	1734	3605	4059	2272	4645	47401
	5498	1823	2048	1742	279	1406	4313	3905	8438	2049	4273	4830	2115	4633	47352
	10588	3481	4231	3021	415	2549	7713	7593	13365	3939	8520	9876	4763	8094	88148
	14077	5235	5753	4580	759	4124	10890	11410	19819	6586	12002	12443	6250	12105	126033
	2897	1235	1551	919	126	388	1765	1814	2792	1570	2641	2324	1644	1731	23397
Total	55504	16719	21192	15018	2336	11960	36444	35847	98088	20417	41289	43055	23390	40342	461601

* : Donnée estimée.

Source : Insee, DADS 2018.



55 504 SALARIÉS

La région concentre 12,0 % de l'emploi salarié total du champ de l'OMPL. Elle se situe à la seconde place, entre l'Île-de-France et l'Occitanie. Son poids diffère selon les branches. Il est plus important pour les entreprises d'économistes de la construction, les cabinets de géomètres et les entreprises d'architecture.



Secteur cadre de vie-technique



Entreprises d'architecture



Entreprises d'économistes de la construction



Entreprises d'experts en automobile



Cabinets de géomètres-experts, géomètres-topographes, photogrammètres et experts fonciers



Secteur juridique



Études d'administrateurs et mandataires judiciaires



Cabinets d'avocats



Offices de commissaires-priseurs judiciaires et Sociétés de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques



Études d'huissiers de justice



Secteur santé



Cabinets dentaires



Laboratoires de biologie médicale extra-hospitaliers



Cabinets médicaux



Pharmacie d'officine



Cliniques vétérinaires

Poids de la région dans l'ensemble national (%)

Branches professionnelles	Auvergne-Rhône-Alpes	Autres régions
	14,3	85,7
	14,0	86,0
	21,3	78,7
	11,7	88,3
	14,5	85,5
	11,1	88,9
	12,5	87,5
	11,3	88,7
	9,2	90,8
	10,4	89,6
	11,8	88,2
	12,9	87,1
	11,6	88,4
	12,0	88,0
	11,2	88,8
	12,4	87,6
Ompl	12,0	88,0

Source : Insee, DADS 2018.



TROIS QUARTS DES EFFECTIFS DANS DES TPE

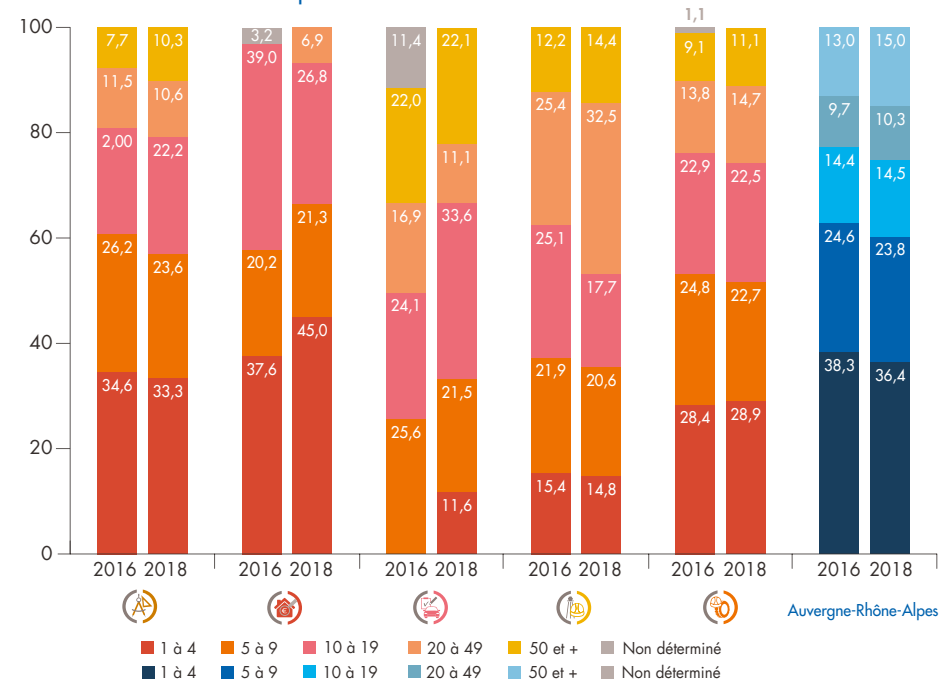
74,1 % des salariés du secteur cadre de vie-technique travaillent au sein d'une entreprise comptant moins de 20 salariés.

Toutefois, la structure du tissu entrepreneurial évolue.

Depuis 2016, la part des entreprises de moins de 20 salariés a reculé de – 2,0 points alors que celle des entreprises de 20 salariés et plus a augmenté de 2,9 points.

Répartition des salariés par taille d'entreprise (%)

Secteur cadre de vie-technique



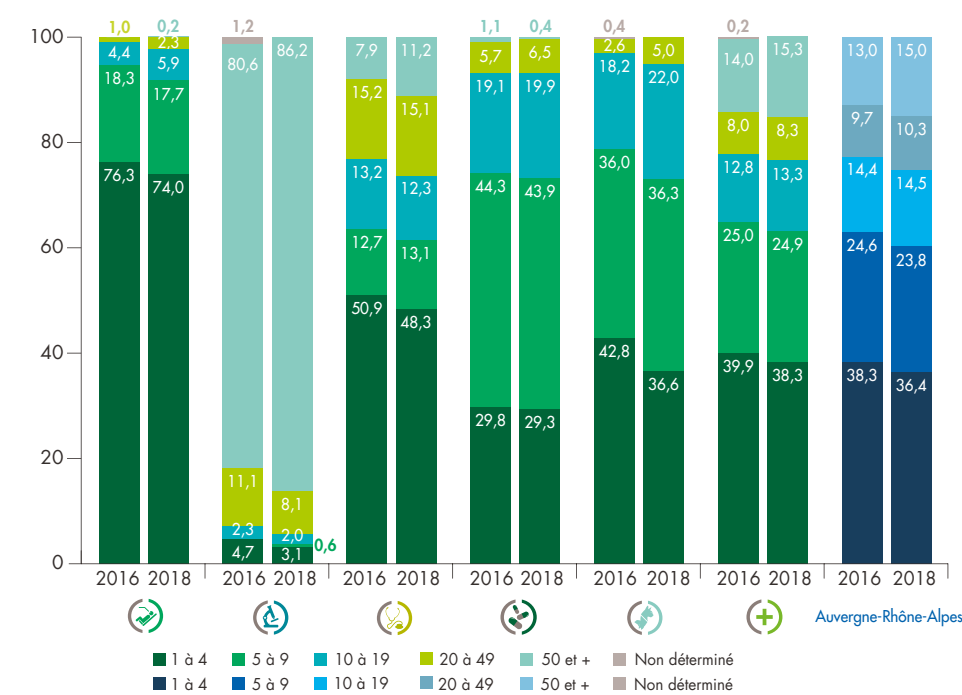
PRÉDOMINANCE DES TPE DANS L'EMPLOI

76,5 % des salariés du secteur santé travaillent au sein d'une entreprise comptant moins de 20 salariés.

Depuis 2016, cette proportion a reculé de – 1,2 point.

Sur la même période, la part des entreprises de 20 salariés et plus a augmenté de 1,6 point.

Secteur santé



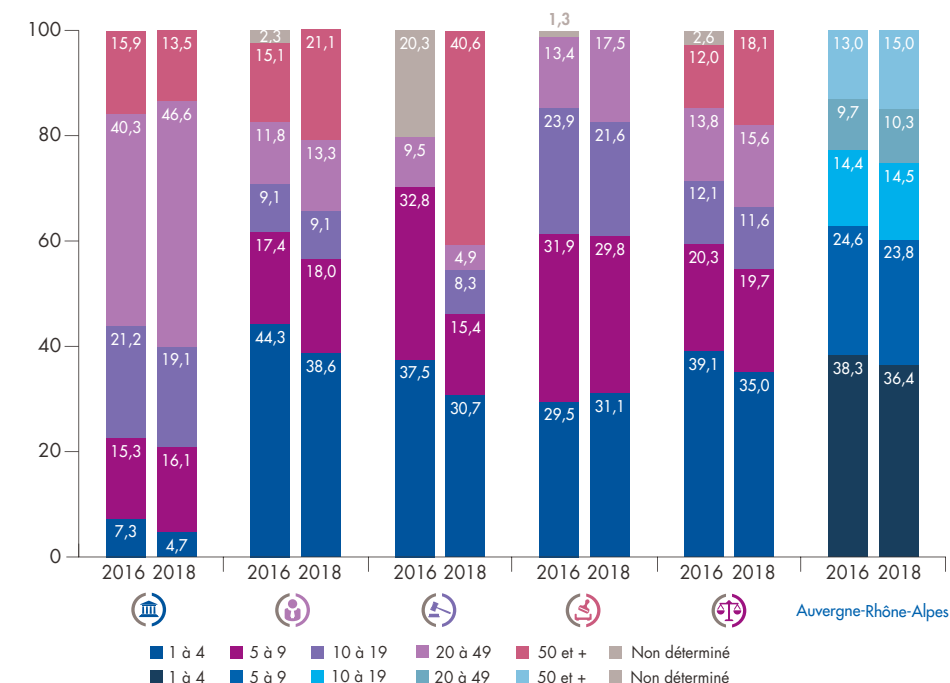
MAJORITÉ DES SALARIÉS DANS DES TPE

Au niveau régional, 66,3 % des salariés du secteur juridique travaillent dans une entreprise de moins de 20 salariés.

La configuration tend à évoluer car, par rapport à 2016, les TPE emploient une proportion moins importante de salariés (– 5,2 points).

À l'inverse, la part des entreprises de 20 salariés et plus est en progression (+ 7,9 points).

Secteur juridique



PETITES STRUCTURES TRÈS MAJORITAIRES

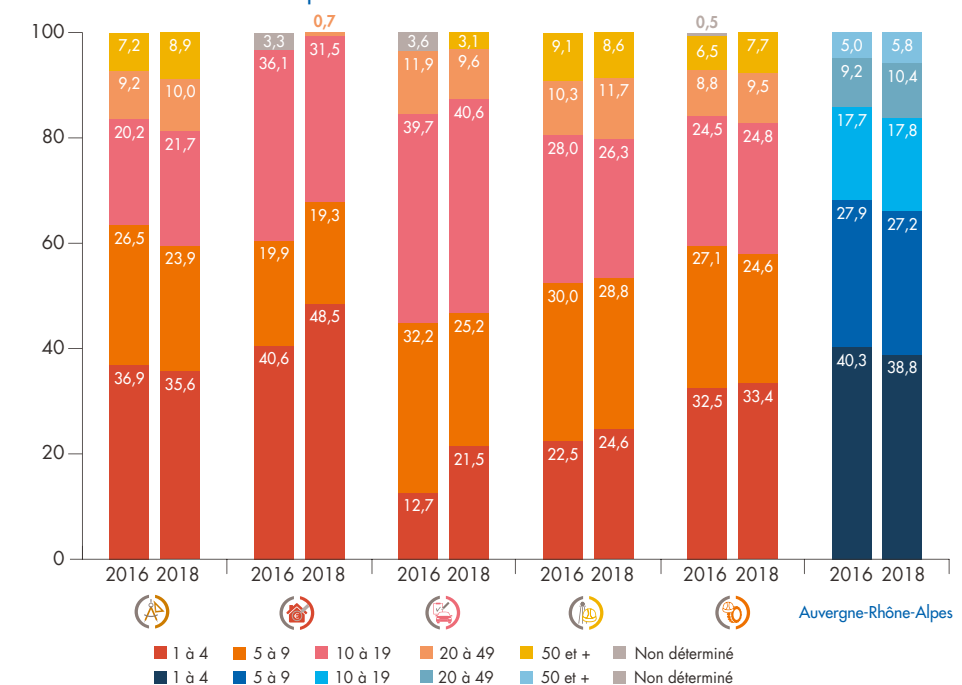
Au niveau régional, les établissements de moins de 20 salariés du secteur cadre de vie-technique regroupent 82,8 % des salariés.

Cependant, cette proportion est en recul de – 1,3 point par rapport à 2016.

L'évolution se fait au profit d'établissements de taille plus importante (+ 1,9 point).

Répartition des salariés par taille d'établissement (%)

Secteur cadre de vie-technique



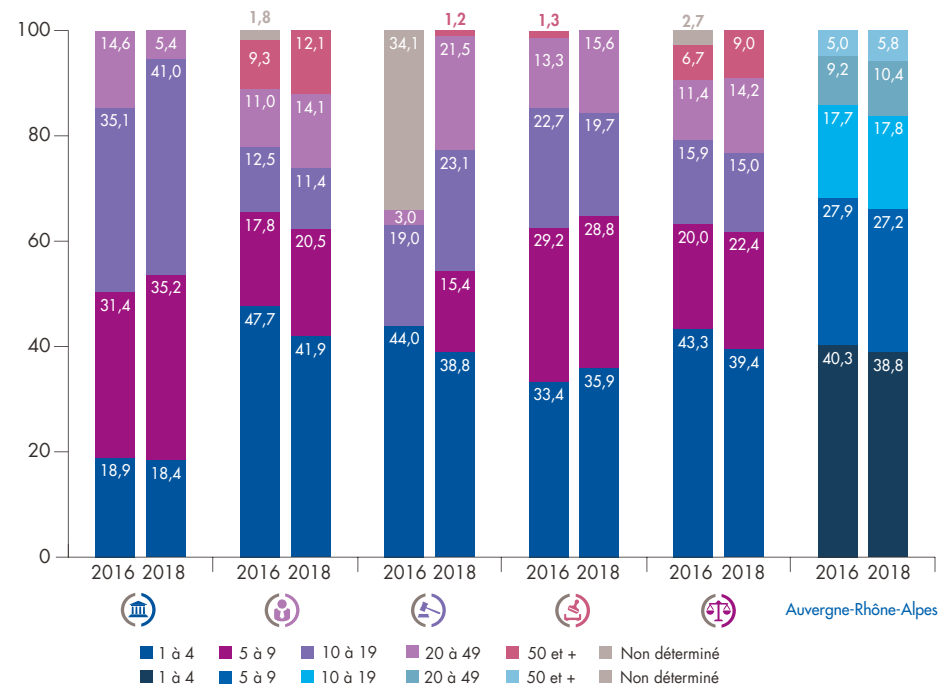


UN TISSU DE STRUCTURES DE PETITE TAILLE

Dans le secteur juridique, 76,8 % des salariés travaillent au sein d'établissements comptant moins de 20 salariés.

Néanmoins, cette part est marquée par un repli de - 2,4 points par rapport à 2016 alors que les structures de taille plus importante voient leur poids relatif progresser (+ 5,1 points).

Secteur juridique



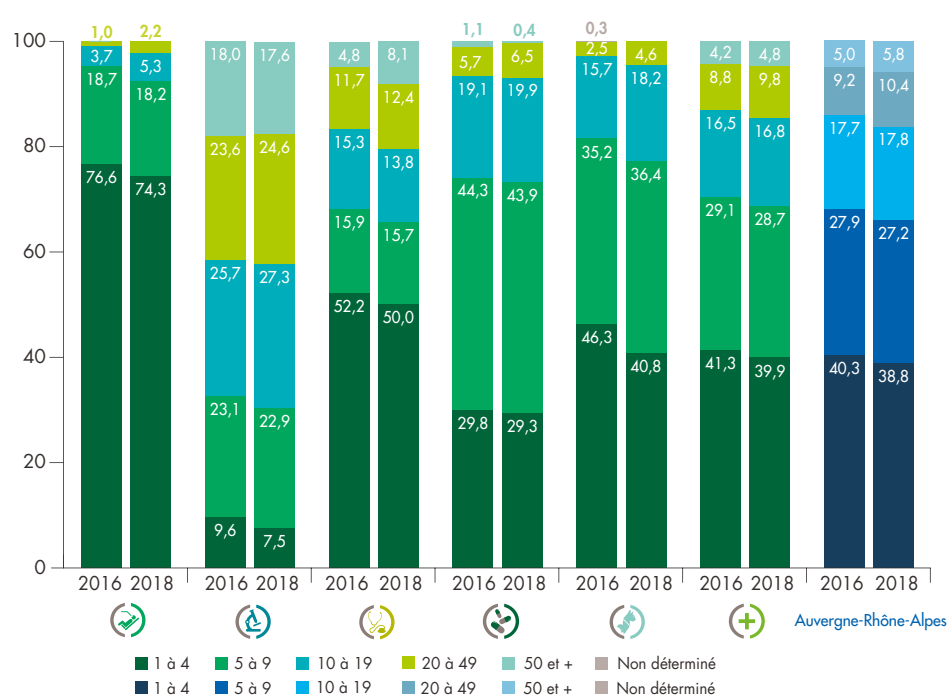
Source : Insee, DADS 2016-2018.



STRUCTURES À TAILLE HUMAINE

Au niveau régional, les établissements de moins de 20 salariés du secteur santé emploient 85,4 % des effectifs. Toutefois, cette proportion diminue (- 1,5 point) alors que les établissements de taille plus importante voient leur part progresser (+ 1,6 point).

Secteur santé



Source : Insee, DADS 2016-2018.

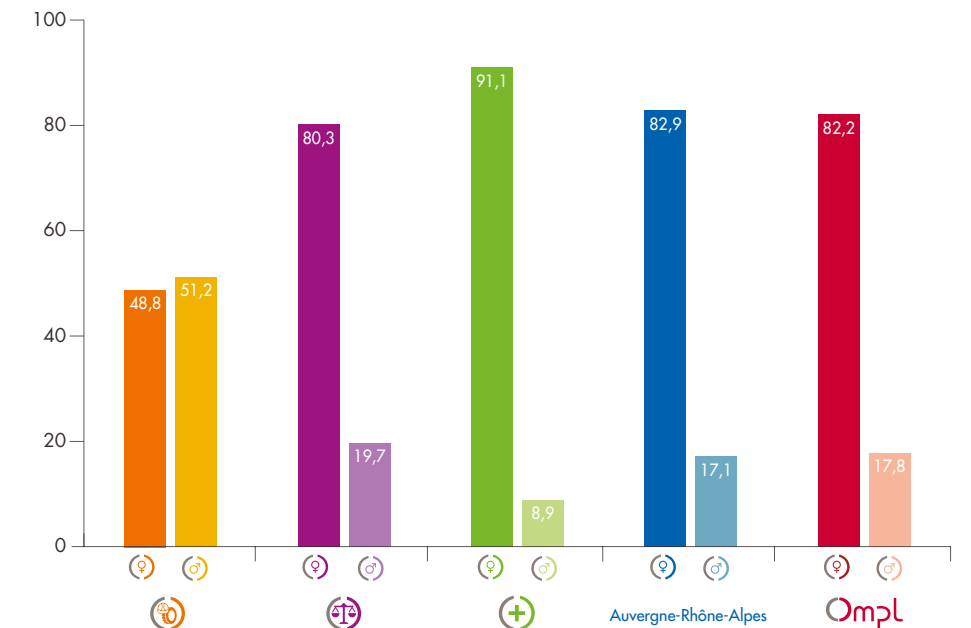
En conséquence de l'article L 5125-17 du Code de santé publique prévoyant qu'une pharmacie d'officine ne peut pas être dotée d'établissements, la répartition des salariés par établissement est similaire à celle des entreprises.



EMPLOIS TRÈS MAJORITAIREMENT FÉMININS

Le taux de féminisation en Auvergne-Rhône-Alpes est très élevé et légèrement supérieur au champ de l'OMPL. Toutefois, si la parité est presque atteinte dans le secteur cadre de vie-technique. Le secteur juridique et le secteur santé recrutent avant tout des femmes.

Répartition des salariés par genre et secteur professionnel (%)



Source : Insee, DADS 2018.



Secteur cadre de vie-technique



Entreprises d'architecture



Entreprises d'économistes de la construction



Entreprises d'experts en automobile



Cabinets de géomètres-experts, géomètres-topographes, photogrammètres et experts fonciers



Secteur juridique



Études d'administrateurs et mandataires judiciaires



Cabinets d'avocats



Offices de commissaires-priseurs judiciaires et Sociétés de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques



Études d'huissiers de justice



Secteur santé



Cabinets dentaires



Laboratoires de biologie médicale extra-hospitaliers



Cabinets médicaux



Pharmacie d'officine



Cliniques vétérinaires



MAJORITÉ DE FEMMES
DANS PLUS DE 2/3
DES BRANCHES

- Le secteur cadre de vie-technique est le second employeur (15,8 % des emplois). Il est le moins féminisé alors que la branche des entreprises d'architecture, qui concentre 64,6 % des emplois sectoriels, compte une majorité de femmes.
- La féminisation du secteur juridique (13,6 % des emplois régionaux) est structurée par la branche des cabinets d'avocats (73,9 % des emplois sectoriels). Les autres branches sont toutefois fortement féminisées.
- Le secteur santé est le premier employeur régional (70,6 % des emplois). Le taux de féminisation des branches y est très élevé, notamment pour les cabinets dentaires et les cabinets médicaux.

Répartition des emplois par genre et branche professionnelle

Branches professionnelles	♀	%	♂	%	Total
	4 272	48,8	4 487	51,2	8 759
	3 177	56,2	2 477	43,8	5 654
	284	40,1	425	59,9	709
	271	41,4	384	58,6	655
	540	31,0	1 201	69,0	1 741
	6 062	80,3	1 486	19,7	7 548
	347	77,8	99	22,2	446
	4 707	84,4	872	15,6	5 579
	139	42,8	186	57,2	325
	869	72,5	329	27,5	1 198
	35 703	91,1	3 494	8,9	39 197
	5 893	96,0	244	4,0	6 137
	4 932	89,7	566	10,3	5 498
	9 736	92,0	852	8,0	10 588
	12 528	89,0	1 549	11,0	14 077
	2 614	90,2	283	9,8	2 897
Auvergne-Rhône-Alpes	46 037	82,9	9 467	17,1	55 504
Ompl	379 270	82,2	82 331	17,8	461 601

Source : Insee, DADS 2018.

CATÉGORIES SOCIALES

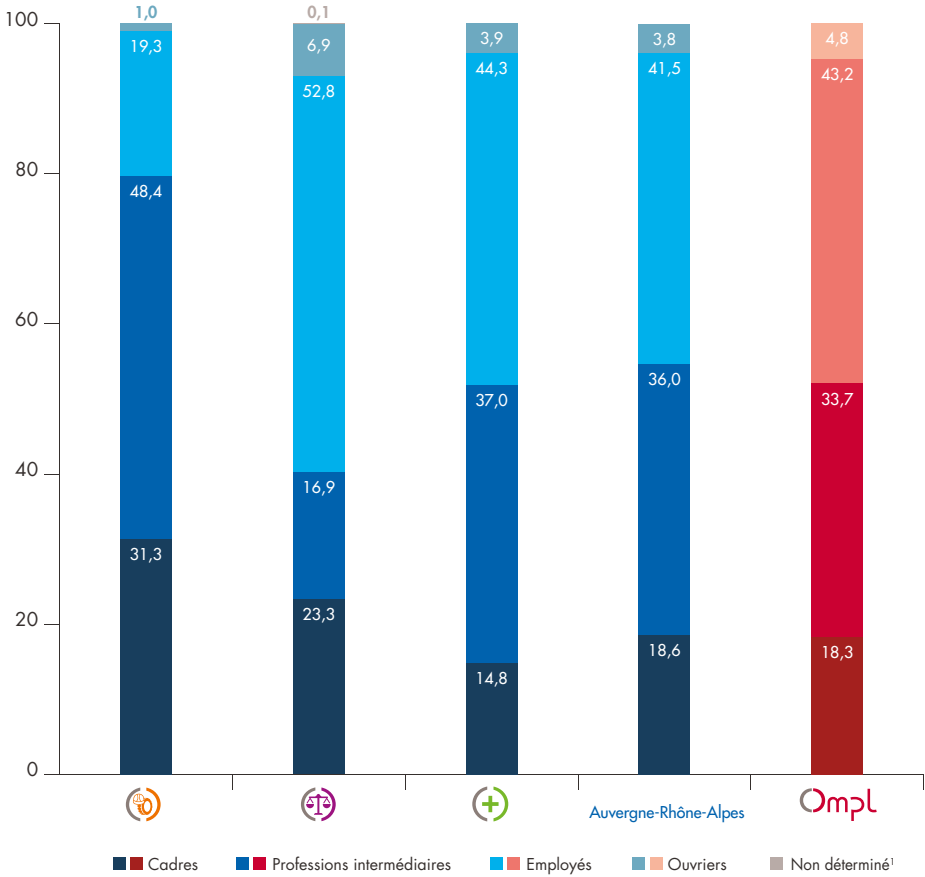


IMPORTANTE
PROPORTION D'EMPLOYÉS

Près de la moitié des salariés sont des employés mais des écarts sectoriels importants sont observés. Les cadres et les professions intermédiaires sont surreprésentés dans le secteur cadre de vie-technique. Tout comme les employés dans le secteur juridique.

-  Secteur cadre de vie-technique
 -  Entreprises d'architecture
 -  Entreprises d'économistes de la construction
 -  Entreprises d'experts en automobile
 -  Cabinets de géomètres-experts, géomètres-topographes, photogrammètres et experts fonciers
-  Secteur juridique
 -  Études d'administrateurs et mandataires judiciaires
 -  Cabinets d'avocats
 -  Offices de commissaires-priseurs judiciaires et Sociétés de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques
 -  Études d'huissiers de justice
-  Secteur santé
 -  Cabinets dentaires
 -  Laboratoires de biologie médicale extra-hospitaliers
 -  Cabinets médicaux
 -  Pharmacie d'officine
 -  Cliniques vétérinaires

Répartition des salariés par catégorie sociale et secteur professionnel (%)



Source : Insee, DADS 2018.



Catégorie sociale : la catégorie sociale « cadres et professions intellectuelles supérieures » telle que définie par l'Insee est plus large que les seuls « cadres » au sens statutaire. Elle comprend également des professions qui requièrent des connaissances très approfondies sans pour autant bénéficier du statut de cadres. L'appellation « professions intermédiaires » regroupe des individus qui occupent une position intermédiaire entre les cadres et les agents d'exécution (ouvriers ou employés). Elle comprend les techniciens, agents de maîtrise, infirmières, dessinateurs, préparateurs en pharmacie... Dans le contexte des branches des professions libérales l'appellation « ouvriers » de l'Insee concerne essentiellement les ouvriers de maintenance, de nettoyage, les chauffeurs livreurs...



HÉTÉROGÉNÉITÉ DES BRANCHES

- Les entreprises d'architecture et les cabinets de géomètres structurent la composition socioprofessionnelle du secteur cadre de vie-technique. L'effet est très sensible pour les professions intermédiaires.
- Les branches du secteur juridique recrutent majoritairement des employés. Les cabinets d'avocats se démarquent par une surreprésentation des cadres. Une nette surreprésentation des employés est constatée dans les études d'administrateurs et mandataires judiciaires.
- Relativement au secteur santé, caractérisé par une forte proportion d'employés, les cliniques vétérinaires et les pharmacies d'officine recrutent plus de cadres. Les laboratoires de biologie médicale et les pharmacies d'officine se démarquent par une proportion accrue de professions intermédiaires.

Répartition des salariés par catégorie sociale et branche professionnelle (%)

Branches professionnelles	Cadres	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Non-déterminé ¹
	31,3	48,4	19,3	1,0	0,0
	41,9	40,0	17,3	0,7	0,0
	15,0	54,0	27,5	3,5	0,0
	19,2	35,4	44,3	1,1	0,0
	8,0	77,9	13,3	0,7	0,0
	23,3	16,9	52,8	6,9	0,1
	10,3	15,5	74,0	ND ¹	0,2
	26,2	15,4	51,2	7,1	0,0
	11,1	5,2	45,5	38,2	0,0
	17,8	27,7	54,2	ND ¹	0,3
	14,8	37,0	44,3	3,9	0,0
	3,2	2,1	92,3	2,4	0,0
	5,6	60,5	27,3	6,6	0,0
	3,0	22,1	71,9	3,0	0,0
	29,1	58,0	8,4	4,5	0,0
	30,8	18,4	48,8	2,0	0,1
Auvergne-Rhône-Alpes	18,6	36,0	41,5	3,8	0,0
Ompl	18,3	33,7	43,2	4,8	0,0

Source : Insee, DADS 2018

1 : non déterminé pour cause de secret statistique.



FÉMINISATION VARIABLE SELON LA BRANCHE

- Par rapport au secteur cadre de vie-technique, les femmes sont nettement surreprésentées chez les employés des entreprises d'experts en automobile. Dans une moindre mesure, la féminisation est aussi marquée pour les professions intermédiaires des cabinets de géomètres.
- Dans le secteur juridique, les femmes sont largement surreprésentées parmi les employés. Les cabinets d'avocats jouent un rôle notable dans cette configuration mais la surreprésentation est encore plus importante dans les études d'administrateurs et mandataires judiciaires.
- Relativement au secteur santé, le taux de féminisation des employés est supérieur dans les cabinets dentaires, les cabinets médicaux et les cliniques vétérinaires. La surreprésentation féminine caractérise les cadres dans les pharmacies d'officine et les cliniques vétérinaires et les professions intermédiaires dans les laboratoires de biologie médicale et les pharmacies d'officine.

Répartition des femmes en fonction de la catégorie sociale et de la branche professionnelle (%)

Branches professionnelles	Cadres	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Non déterminé ¹
	28,0	37,9	31,7	0,4	2,1
	37,3	38,3	23,9	0,5	0,0
	ND ¹	33,5	49,3	ND ¹	17,3
	4,1	4,4	91,5	ND ¹	0,0
	ND ¹	54,4	38,1	ND ¹	7,4
	17,6	17,3	55,9	4,8	4,4
	8,4	12,7	79,0	ND ¹	0,0
	21,8	16,3	53,7	6,1	2,1
	8,6	ND ¹	70,5	ND ¹	20,9
	ND ¹	27,0	56,7	ND ¹	16,2
	12,8	35,6	46,7	3,2	1,7
	2,0	1,4	94,2	2,4	0,0
	4,6	61,8	29,5	4,1	0,0
	2,1	19,9	75,0	3,0	0,0
	26,6	61,0	8,3	4,1	0,0
	26,2	ND ¹	50,8	ND ¹	23,0
Auvergne-Rhône-Alpes	15,3	34,6	46,8	3,3	0,0
Ompl	14,8	32,5	48,4	4,3	0,0

Source : Insee, DADS 2018.

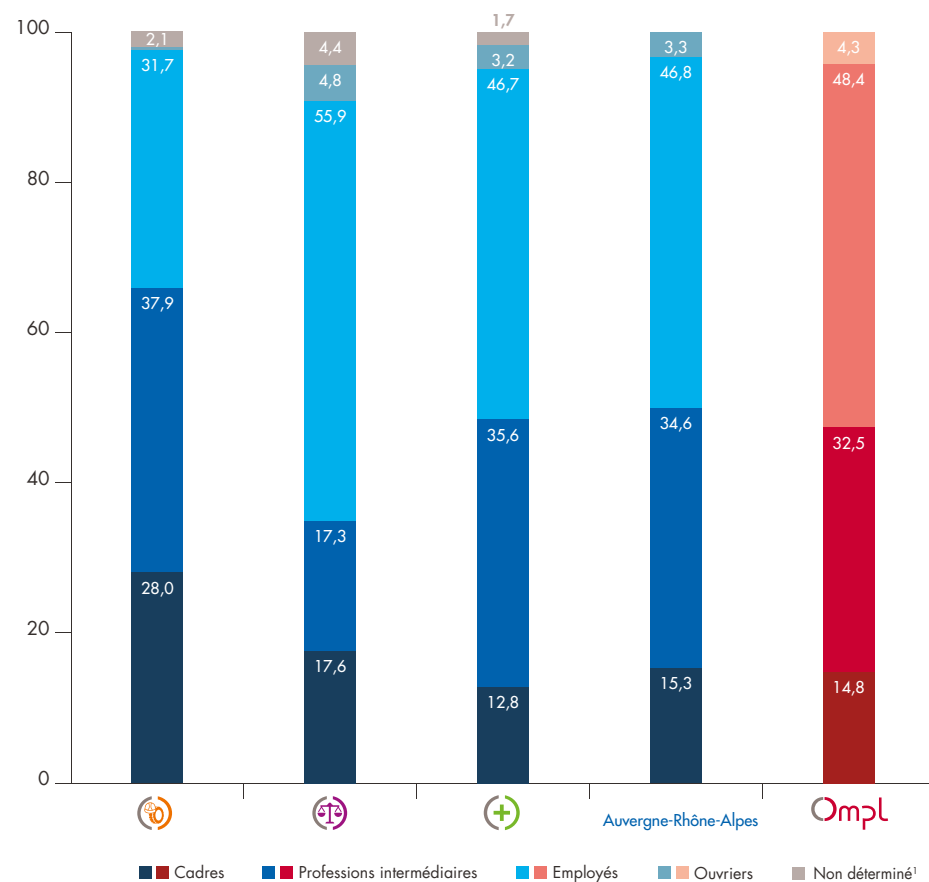
1 : non déterminé pour cause de secret statistique.



FAIBLE FÉMINISATION EN DEHORS DES EMPLOYÉS

Tous secteurs confondus, seuls les employés tendent à la parité. Dans le secteur juridique, la féminisation des employés est très marquée. Relativement à la moyenne régionale, les professions intermédiaires sont plus féminisées dans les secteurs cadre de vie-technique et santé.

Répartition des femmes en fonction de la catégorie sociale et du secteur (%)



Source : Insee, DADS 2018.

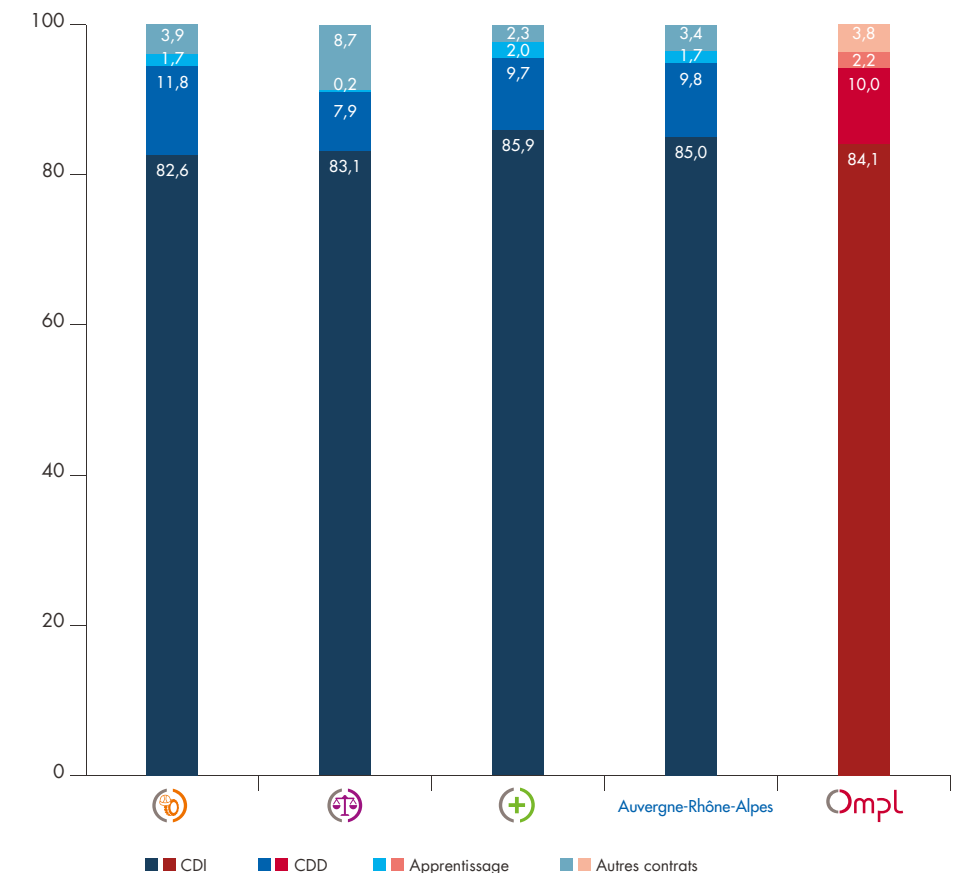
1 : non déterminé pour cause de secret statistique.



LARGE DOMINANCE DES CONTRATS PÉRENNES

Quel que soit le secteur, plus de huit salariés sur dix exercent dans le cadre d'un contrat à durée indéterminée. Le secteur cadre de vie-technique se distingue par la plus forte proportion de contrats à durée déterminée.

Répartition des salariés par type de contrat de travail (%)



Source : Insee, DADS 2018.



Secteur cadre de vie-technique



Entreprises d'architecture



Entreprises d'économistes de la construction



Entreprises d'experts en automobile



Cabinets de géomètres-experts, géomètres-topographes, photogrammètres et experts fonciers



Secteur juridique



Études d'administrateurs et mandataires judiciaires



Cabinets d'avocats



Offices de commissaires-priseurs judiciaires et Sociétés de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques



Études d'huissiers de justice



Secteur santé



Cabinets dentaires



Laboratoires de biologie médicale extra-hospitaliers



Cabinets médicaux



Pharmacie d'officine



Cliniques vétérinaires



CDI : CONTRAT DE RÉFÉRENCE

- Dans le secteur cadre de vie-technique, la branche des entreprises d'experts en automobile a plus souvent recours au CDI que les autres. Ce type de contrat reste néanmoins fortement représenté dans les autres branches du secteur cadre de vie-technique.
- Dans le secteur juridique, les cabinets d'avocats se distinguent par une utilisation accrue des contrats « autres ». Il s'agit, en général, de stages rémunérés.
- Dans le secteur santé, les CDD sont surreprésentés pour les cliniques vétérinaires, les laboratoires de biologie médicale extra-hospitaliers et la pharmacie d'officine.

Répartition des salariés par type de contrat de travail et branche professionnelle (%)

Branches professionnelles	CDI	CDD	Apprentissage	Autres contrats
	82,6	11,8	1,7	3,9
	80,4	14,6	0,7	4,2
	82,1	7,9	3,5	6,5
	92,8	4,7	ND¹	2,4
	86,0	6,8	4,9	2,3
	83,1	7,9	0,2	8,7
	87,7	4,5	ND¹	7,8
	82,2	7,2	0,3	10,3
	68,9	29,8	ND¹	1,2
	89,3	6,8	ND¹	3,8
	85,9	9,7	2,0	2,3
	85,6	7,0	ND¹	7,3
	87,4	12,0	0,1	0,5
	90,3	8,5	0,1	1,1
	83,5	9,8	5,4	1,4
	79,8	15,4	0,4	4,3
Auvergne-Rhône-Alpes	85,0	9,8	1,7	3,4
Ompl	84,1	10,0	2,2	3,8

Source : Insee, DADS 2018.

¹ : non déterminé pour cause de secret statistique.

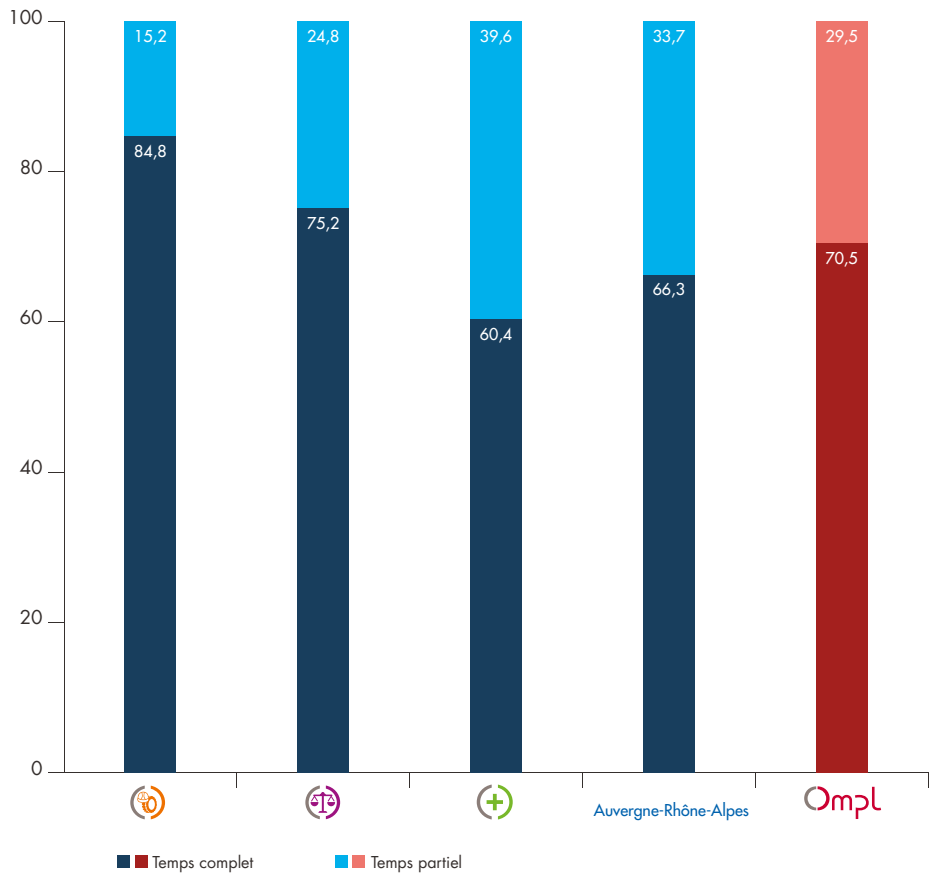


UN TIERS DES SALARIÉS À TEMPS PARTIEL

La proportion régionale d'emplois à temps complet est significativement inférieure à celle observée au niveau national.

Le secteur cadre de vie-technique et le secteur juridique se distinguent par une très nette sous-représentation des emplois à temps partiel.

Durée du temps de travail par secteur professionnel (%)



Source : Insee, DADS 2018.

- Secteur cadre de vie-technique
 - Entreprises d'architecture
 - Entreprises d'économistes de la construction
 - Entreprises d'experts en automobile
 - Cabinets de géomètres-experts, géomètres-topographes, photogrammètres et experts fonciers
- Secteur juridique
 - Études d'administrateurs et mandataires judiciaires
 - Cabinets d'avocats
 - Offices de commissaires-priseurs judiciaires et Sociétés de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques
 - Études d'huissiers de justice
- Secteur santé
 - Cabinets dentaires
 - Laboratoires de biologie médicale extra-hospitaliers
 - Cabinets médicaux
 - Pharmacie d'officine
 - Cliniques vétérinaires



VARIABILITÉ DU TEMPS DE TRAVAIL

- Dans les branches du secteur cadre de vie-technique, l'emploi à temps complet est fortement représenté. En dehors des entreprises d'architecture, cette configuration est très marquée pour les trois autres branches.
- Dans le secteur juridique, à l'exception des cabinets d'avocats, les branches sont caractérisées par une surreprésentation du travail à temps complet. Néanmoins, les proportions sont un peu moins marquées que celles observées dans le secteur cadre de vie-technique.
- Dans le secteur santé, en dehors des laboratoires de biologie médicale extra-hospitaliers, de la pharmacie d'officine et des cabinets dentaires, l'emploi à temps partiel est surreprésenté. Le phénomène est très sensible dans les cabinets médicaux.

Répartition des salariés par durée du temps de travail et branche professionnelle (%)

Branches professionnelles	Temps complet	Temps partiel
 Secteur cadre de vie-technique	84,8	15,2
 Entreprises d'architecture	83,8	16,2
 Entreprises d'économistes de la construction	86,6	13,4
 Entreprises d'experts en automobile	86,4	13,6
 Cabinets de géomètres-experts, géomètres-topographes, photogrammètres et experts fonciers	86,6	13,4
 Secteur juridique	75,2	24,8
 Études d'administrateurs et mandataires judiciaires	86,5	13,5
 Cabinets d'avocats	72,1	27,9
 Offices de commissaires-priseurs judiciaires et Sociétés de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques	87,4	12,6
 Études d'huissiers de justice	82,2	17,8
 Secteur santé	60,4	39,6
 Cabinets dentaires	60,7	39,3
 Laboratoires de biologie médicale extra-hospitaliers	72,1	27,9
 Cabinets médicaux	55,1	44,9
 Pharmacie d'officine	60,6	39,4
 Cliniques vétérinaires	56,8	43,2
Auvergne-Rhône-Alpes	66,3	33,7
Ompl	70,5	29,5

Source : Insee, DADS 2018.



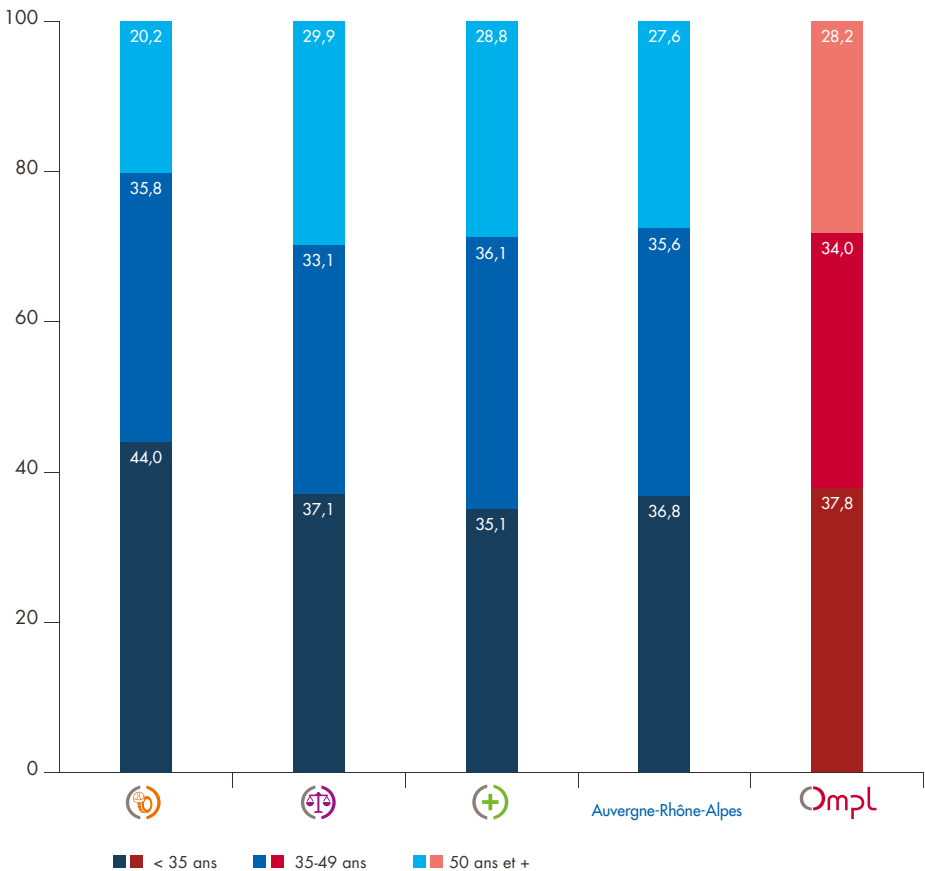
EFFECTIFS PAR TRANCHE D'ÂGE



MOINS DE 35 ANS POUR PLUS D'UN TIERS DES SALARIÉS

Globalement, les salariés de la région sont aussi âgés que la moyenne nationale. Néanmoins, le secteur cadre de vie-technique se distingue par une population relativement plus jeune.

Répartition des salariés par tranche d'âge et secteur professionnel (%)



Source : Insee, DADS 2018.



FORTE VARIABILITÉ ENTRE LES BRANCHES

- Par un effet volume, la branche des entreprises d'architecture impacte fortement les répartitions du secteur cadre de vie-technique. Dans les entreprises d'économistes de la construction, les salariés tendent à être plus jeunes.
- Les proportions du secteur juridique sont structurées par les cabinets d'avocats. Mais, les seniors sont surreprésentés dans les études d'huissiers de justice et les études d'administrateurs et mandataires judiciaires.
- Si les classes d'âge intermédiaires dominent dans le secteur santé, leur surreprésentation est marquée dans les cabinets dentaires et les cabinets médicaux.

Répartition des salariés par tranche d'âge et branche professionnelle (%)

Branches professionnelles	< 35 ans	35-49 ans	50 ans et +
 Secteur cadre de vie-technique	44,0	35,8	20,2
 Entreprises d'architecture	45,4	35,6	19,0
 Entreprises d'économistes de la construction	48,1	31,0	20,9
 Entreprises d'experts en automobile	35,4	41,4	23,2
 Cabinets de géomètres-experts, géomètres-topographes, photogrammètres et experts fonciers	41,1	36,4	22,6
 Secteur juridique	37,1	33,1	29,9
 Études d'administrateurs et mandataires judiciaires	39,9	28,5	31,6
 Cabinets d'avocats	35,4	34,7	29,8
 Offices de commissaires-priseurs judiciaires et Sociétés de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques	44,9	35,4	19,7
 Études d'huissiers de justice	41,6	26,4	32,1
 Secteur santé	35,1	36,1	28,8
 Cabinets dentaires	29,0	41,2	29,9
 Laboratoires de biologie médicale extra-hospitaliers	32,8	35,2	32,0
 Cabinets médicaux	27,0	36,9	36,1
 Pharmacie d'officine	40,6	35,0	24,4
 Cliniques vétérinaires	55,2	28,7	16,1
Auvergne-Rhône-Alpes	36,8	35,6	27,6
Ompl	37,8	34,0	28,2

Source : Insee, DADS 2018.



MOBILITÉ ANNUELLE DES SALARIÉS



TURNOVER CONTRASTÉ SELON LES BRANCHES

Le turnover régional est élevé. Les offices de commissaires-priseurs judiciaires et sociétés de ventes volontaires, les cabinets d'avocats et les études d'huissiers de justice se distinguent par un taux très important. En retour, le personnel des cabinets médicaux, des entreprises d'experts en automobiles et des cabinets dentaires est caractérisé par une plus grande stabilité.

Mobilité annuelle (%)

Branches professionnelles	Taux d'entrée	Taux de sortie	Turnover annuel régional	Turnover annuel national
 Secteur cadre de vie-technique	21,9	19,2	20,5	21,9
 Entreprises d'architecture	23,1	20,0	21,5	24,0
 Entreprises d'économistes de la construction	27,5	21,8	24,6	24,5
 Entreprises d'experts en automobile	12,5	17,4	14,9	16,6
 Cabinets de géomètres-experts, géomètres-topographes, photogrammètres et experts fonciers	19,7	16,5	18,1	17,0
 Secteur juridique	29,5	24,2	26,9	27,1
 Études d'administrateurs et mandataires judiciaires	22,9	19,8	21,3	20,5
 Cabinets d'avocats	29,9	24,8	27,3	29,0
 Offices de commissaires-priseurs judiciaires et Sociétés de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques	27,5	29,0	28,2	24,1
 Études d'huissiers de justice	31,1	21,8	26,4	22,6
 Secteur santé	19,6	16,9	18,2	18,1
 Cabinets dentaires	20,3	15,6	17,9	19,6
 Laboratoires de biologie médicale extra-hospitaliers	23,7	20,3	22,0	18,7
 Cabinets médicaux	15,6	13,6	14,6	14,6
 Pharmacie d'officine	19,8	18,1	18,9	18,9
 Cliniques vétérinaires	24,8	19,6	22,2	22,9
Auvergne-Rhône-Alpes	21,2	18,2	19,7	—
Ompl	21,0	18,7	—	19,8

Source : Insee, DADS 2018.

**PLUS DE 22 864 € POUR
LA MOITIÉ DES SALARIÉS**

La médiane régionale est proche de celle observée au niveau national.
Les différences constatées entre les branches sont à rapprocher des catégories socioprofessionnelles qu'elles emploient.

Médiane estimée de la rémunération nette annuelle (€)

Branches professionnelles	Cadres	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Toutes catégories
	34 620	25 536	22 252	21 969	27 259
	33 936	25 839	23 335	27 261	28 235
	40 675	27 952	ND	ND	28 432
	ND	31 160	20 263	ND	29 031
	35 348	23 789	ND	ND	24 031
	36 977	24 592	22 569	16 056	25 140
	ND	ND	25 035	ND	26 411
	38 472	25 918	23 130	17 839	26 356
	ND	ND	22 980	14 370	21 483
	24 598	20 809	19 714	ND	20 767
	34 666	21 899	19 986	17 094	21 529
	47 894	25 569	20 165	16 040	20 273
	50 279	23 063	19 675	17 430	21 909
	40 185	28 162	20 671	16 886	22 423
	34 320	20 570	17 523	16 674	21 732
	30 508	18 511	17 848	17 758	19 423
Auvergne-Rhône-Alpes	34 940	22 852	20 545	17 127	22 864
Ompl	36 136	22 520	20 416	17 264	22 469

Source : extractions Insee, DADS 2018.

ND : non déterminé pour cause de secret statistique.

**RECOURS FRÉQUENT
À LA FORMATION**

Alors que la région regroupe 11,9 % des salariés du champ de l'OMPL, elle est à l'origine de 14,4 % des actions de formation.
Globalement, un réel dynamisme est donc observé en termes d'accroissement des compétences.
Dans ce cadre, le secteur santé génère la plus grande part d'actions (78,6 %) en liaison avec le nombre de salariés qu'il regroupe.

Données de cadrage (2020)¹

Secteurs Branches	Nombre total d'actions de formation	Effectifs salariés totaux ²	Nombre d'entreprises formatrices	Nombre total d'entreprises
	1 563	6 048	394	1 275
	1 384	5 402	368	1 223
	179	646	26	52
	1 176	7 880	280	1 611
	104	429	17	31
	952	5 941	224	1 357
	16	344	7	45
	104	1 166	32	178
	10 067	40 690	2 404	9 392
	1 143	6 949	526	2 748
	58	5 690	20	35
	998	10 831	206	3 668
	7 282	14 156	1 446	2 351
	586	3 064	206	590
Auvergne Rhône-Alpes	12 806	54 618	3 078	12 278
Ompl	89 175	459 600	25 364	102 031

Sources : OPCO-EP, bases formation et adhérents 2020 ; Insee, DADS 2008-2018, estimations.

1 : Les données formation proviennent de la base de données « formation 2020 » de l'OPCO EP. Les branches professionnelles « Entreprises d'économistes de la construction » et « cabinets de géomètres » adhèrent depuis la loi du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » à un autre OPCO. De ce fait, elles ne sont pas prises en compte dans cette fiche.
2 : données estimées.



FORTE DISPARITÉ DES TAUX D'ACCÈS

Globalement, le plan de développement des compétences est le dispositif le plus utilisé par les entreprises de la région (19,1 %). Mais, les taux d'accès varient fortement d'une branche à l'autre. Les salariés de la pharmacie d'officine (42,6 %), des entreprises d'experts en automobile (26,9 %) et des entreprises d'architecture (23,6 %) ont le plus fort taux d'accès à ce type de formation.

Taux d'accès à la formation (%)

Secteurs Branches	Taux d'accès des salariés à la formation ¹			Taux d'entreprises formatrices ²		
	Cpro	Capp	PDC	Cpro	Capp	PDC
	0,1	1,7	21,0	0,5	6,4	26,7
	0,1	1,9	23,6	0,5	6,5	25,9
	0,2	0,6	26,9	1,9	5,8	46,2
	0,3	1,0	14,4	1,4	4,2	14,0
	0,0	0,9	23,3	0,0	9,7	54,8
	0,3	1,2	14,5	1,4	4,3	13,0
	0,3	0,6	3,8	2,2	2,2	11,1
	0,2	0,3	8,4	1,1	2,2	15,7
	0,8	0,3	4,6	3,6	9,7	19,0
	4,5	0,2	11,8	9,3	0,4	11,6
	0,1	0,6	0,4	8,6	42,9	14,3
	0,1	0,6	8,5	0,3	1,2	4,7
	0,5	8,3	42,6	2,8	32,4	48,0
	0,1	2,8	16,2	0,7	12,7	26,9
Auvergne Rhône-Alpes	0,6	0,6	7,8	3,0	8,6	19,1
	0,8	3,5	15,1	2,8	10,2	17,3

Sources : OPCO-EP, bases formation et adhérents 2020 ; Insee, DADS 2008-2018, estimations.

Cpro : contrat de professionnalisation.
Capp : contrat d'apprentissage.
PDC : plan de développement des compétences.

1 : ensemble des actions de formation.
2 : entreprises ayant mobilisé au moins une fois le dispositif de formation considéré.



LARGE DOMINANCE DES ATTESTATIONS DE PRÉSENCE

Dans les entreprises du champ de l'OMPL régional, le renforcement des compétences des salariés s'effectue principalement par des formations débouchant sur des attestations de présence, 82,0 % (stages et assimilés). À l'exception des titres et diplômes (17,0 %), les autres sanctions sont plus marginales.

Répartition des formations par sanction (%)

Secteurs Branches	Attestation de présence	Certificat de qualification professionnelle	Titre et diplôme	UC VAE ¹ et certificat de compétence
	88,7	0,0	8,8	2,5
	87,6	0,0	9,5	2,8
	96,6	0,0	3,4	0,0
	85,2	0,3	10,6	3,9
	54,8	0,0	3,8	41,3
	88,2	0,3	11,4	0,0
	56,3	0,0	25,0	18,8
	92,3	0,0	7,7	0,0
	80,6	0,2	19,0	0,2
	66,0	0,0	32,5	1,5
	36,2	0,0	63,8	0,0
	90,7	0,0	9,3	0,0
	81,9	0,2	17,8	0,0
	80,5	0,0	19,5	0,0
Auvergne Rhône-Alpes	82,0	0,2	17,0	0,8
	75,3	0,4	23,1	1,1

Sources : OPCO-EP, bases formation 2020.

1 : UC VAE : unité de compétence dans le cadre de la validation des acquis de l'expérience.



DOMAINES DE COMPÉTENCES TRÈS CIBLÉS

Les besoins en acquisition de compétences des salariés et des entreprises de la région se concentrent dans le domaine de l'activité première l'entreprise (80,8 %). En retour, les autres thèmes de formations sont peu exploités.

Répartition des formations par domaine de compétences (%)

Secteurs Branches	Activité de l'entreprise	Gestion d'entreprise	Informatique numérique	Développement professionnel personnel	Langues	Autres
	60,1	6,8	25,3	7,2	0,0	0,6
	55,5	7,2	28,5	8,0	0,0	0,7
	95,5	3,9	0,0	0,6	0,0	0,0
	62,2	9,7	18,5	3,6	4,6	1,5
	85,6	1,0	13,5	0,0	0,0	0,0
	63,4	11,6	13,8	3,7	5,7	1,9
	62,5	18,8	18,8	0,0	0,0	0,0
	26,9	0,0	66,3	6,7	0,0	0,0
	86,2	5,8	4,0	3,8	0,1	0,1
	79,6	4,8	10,5	0,0	0,3	0,1
	67,2	27,6	5,2	12,1	0,0	0,0
	31,7	22,5	25,3	5,4	0,0	0,8
	94,9	3,1	0,3	0,0	0,2	0,0
	85,3	9,4	0,5	33,6	0,0	0,0
Auvergne Rhône-Alpes	80,8	6,2	7,9	4,2	0,5	0,3
Ompl	78,0	8,3	8,5	3,9	0,7	0,5

Sources : OPCO-EP, bases formation 2020.



MAJORITÉ DE STAGIAIRES ISSUS DE TRÈS PETITES ENTREPRISES

Les stagiaires accédant à la formation professionnelle travaillent en majorité dans une entreprise générant moins de dix emplois ETP (66,2 %). Ce constat est directement lié à la structure entrepreneuriale des branches qui sont avant tout composées de très petites structures. Les laboratoires de biologie médicale extra-hospitaliers, regroupant des grandes entreprises, se démarquent fortement de l'ensemble.

Répartition des stagiaires par taille d'entreprise en ETP (%)

Secteurs/Branches	< 5 ETP	5-9 ETP	10 à 49 ETP	50 ETP et +
	32,1	25,8	39,7	2,5
	34,9	26,4	35,8	2,8
	10,1	20,7	69,3	0,0
	27,4	15,0	32,0	25,7
	14,4	24,0	61,5	0,0
	28,4	11,9	28,2	31,6
	31,3	18,8	50,0	0,0
	30,8	33,7	34,6	1,0
	37,8	32,6	26,4	3,3
	65,1	17,0	17,9	0,0
	20,7	3,4	37,9	37,9
	13,7	13,6	41,4	31,3
	36,9	38,2	24,9	0,0
	37,4	28,5	34,1	0,0
Auvergne-Rhône-Alpes	36,1	30,1	28,5	5,3
Ompl	39,3	28,2	27,9	4,6

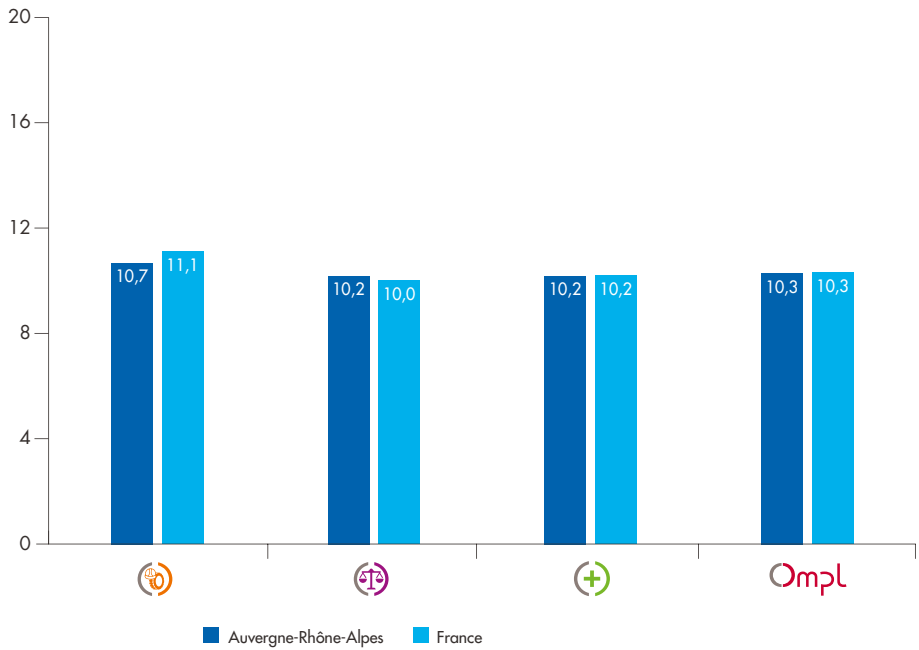
Sources : OPCO-EP, bases formation 2020.

PROCHE DE LA MOYENNE NATIONALE

Le secteur cadre de vie-technique se distingue par un taux de chômage relativement élevé (10,7 %).

Les secteurs juridique et santé présentent des taux régionaux plus faibles (10,2 %).

Taux de chômage annuel sectoriel (%)



Source : Insee, DADS 2018.

Taux de chômage global annuel =
$$\frac{\text{Nombre de salariés ayant connu une période de chômage indemnisée dans l'année}}{\text{Nombre total de salariés}}$$

Cette mesure prend en compte les salariés employés au moins une journée au cours de l'année dans la branche et qui ont connu une période de chômage indemnisée au cours de la même année. Cette mesure, calculée à partir de la DADS, ne peut être comparée à celle de Pôle Emploi ou à celle de l'Insee.

STRUCTURE PROCHE DES TAUX NATIONAUX

Bien que la plupart des taux de chômage régionaux soient moins élevés que ceux observés au niveau national, les ordres de grandeur restent similaires.

La branche des offices de commissaires-priseurs judiciaires et sociétés de ventes volontaires se singularise au niveau régional par un taux nettement supérieur aux autres branches (20,3 %).

Taux de chômage annuel par branche professionnelle (%)

Branches professionnelles	Auvergne-Rhône-Alpes	France
	10,7	11,1
	12,0	12,6
	12,0	13,3
	6,6	7,4
	7,5	7,2
	10,2	10,0
	8,7	9,5
	9,8	9,6
	20,3	13,3
	9,7	10,5
	10,2	10,2
	13,2	13,3
	8,5	7,9
	10,4	10,5
	8,8	9,3
	12,9	12,4
	10,3	10,3

Source : Insee, DADS 2018.

- Secteur cadre de vie-technique
- Entreprises d'architecture
- Entreprises d'économistes de la construction
- Entreprises d'experts en automobile
- Cabinets de géomètres-experts, géomètres-topographes, photogrammètres et experts fonciers
- Secteur juridique
- Études d'administrateurs et mandataires judiciaires
- Cabinets d'avocats
- Offices de commissaires-priseurs judiciaires et Sociétés de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques
- Études d'huissiers de justice
- Secteur santé
- Cabinets dentaires
- Laboratoires de biologie médicale extra-hospitaliers
- Cabinets médicaux
- Pharmacie d'officine
- Cliniques vétérinaires

+ de **200** publications depuis 2005

41 études statistiques

- ① Entreprises d'architecture (3)
- ① Entreprises d'économistes de la construction (4)
- ① Entreprises d'experts en automobiles (3)
- ① Cabinets de géomètres-experts, géomètres-topographes, photogrammètres et experts fonciers (4)
- ① Études d'administrateurs et mandataires judiciaires (1)
- ① Cabinets d'avocats (4)
- ① Offices de commissaires-priseurs judiciaires et sociétés de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques (2)
- ① Études d'huissiers de justice (2)
- ① Cabinets dentaires (4)
- ① Laboratoires de biologie médicale extra-hospitaliers (3)
- ① Cabinets médicaux (3)
- ① Pharmacie d'officine (4)
- ① Cliniques vétérinaires (4)

20 études prospectives

- ① Entreprises d'économistes de la construction (1)
- ① Entreprises d'experts en automobile (1)
- ① Cabinets de géomètres-experts, géomètres-topographes, photogrammètres et experts fonciers (2)
- ① Études d'administrateurs et mandataires judiciaires (1)
- ① Cabinets d'avocats (2)
- ① Offices de commissaires-priseurs judiciaires et sociétés de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques (2)
- ① Études d'huissiers de justice (2)
- ① Cabinets dentaires (2)
- ① Laboratoires de biologie médicale extra-hospitaliers (1)
- ① Cabinets médicaux (2)
- ① Pharmacie d'officine (2)
- ① Cliniques vétérinaires (2)

24 études thématiques

- ① Turnover : cabinets dentaires (2008), pharmacie d'officine (2010)
- ① Emploi des seniors : laboratoires de biologie médicale (2010)
- ① Emploi et trajectoires professionnelles : entreprises d'économistes de la construction (2011), entreprises de géomètres (2010), entreprises d'architecture (2010), pharmacie d'officine (2010)
- ① Temps partiel et qualifications, cliniques vétérinaires (2011)
- ① Emploi à temps partiel, pharmacie d'officine (2013)
- ① Expertise automobiles en Europe (2014)
- ① Insertion professionnelle des salariés en contrat d'apprentissage : cabinets dentaires (2014), pharmacie d'officine (2015)
- ① Chômage des pharmaciens adjoints (2015)
- ① Externalisation dans les cabinets d'avocats (2016, 2017)
- ① Application de la grille de classification, pharmacie d'officine (2017)
- ① Bac professionnel dans les entreprises de géomètres (2019)
- ① Construction de projets professionnels des étudiants vétérinaires et des ASV (2019)
- ① Plateforme emploi-compétences, entreprises d'architecture (2019)
- ① Emploi des travailleurs handicapés, laboratoires de biologie médicale (2020)
- ① Égalité professionnelle : cabinets médicaux (2010), laboratoires de biologie médicale (2010, 2020)
- ① L'équipe dentaire en Europe (2021)

28 baromètres annuels

- ① Baromètre OMPL (2005, 2016, 2017, 2018, 2020)
- ① Baromètres secteurs (2005, 2016, 2017, 2018, 2020)
- ① Baromètres branches (2005, 2016, 2017, 2018, 2020)
- ① Baromètres régionaux (2005, 2016, 2017, 2018, 2020)

14 études transverses

- ① Chômage des salariés (2013)
- ① Qualité de l'emploi (2013)
- ① L'emploi à temps partiel, choisi ou subi par les salariés? (2013)
- ① Qualité de vie au travail (2014 et 2017)
- ① Entreprises libérales et territoires (2013 et 2019)
- ① Le numérique dans les entreprises libérales (2019)
- ① Apprentissages informels (2019)
- ① OMPL : 15 ans au service de 13 branches d'entreprises libérales (2021)
- ① Cartographie des mobilités (2020)
- ① Entreprises libérales après la crise (2022)
- ① Métiers en tension (en cours)
- ① Formations en alternance (en cours).

Les entreprises libérales

UN ACTEUR TERRITORIAL DYNAMIQUE, UNE IDENTITÉ FORTE

Avec 100 341 entreprises de proximité, 459 600 salariés et une contribution à la valeur ajoutée de l'ordre de 11 %, les entreprises du champ de l'OMPL sont un acteur économique incontournable, dynamique et doté d'une identité forte.

Caractéristiques clés :

- entreprises de petite taille intégrées dans le tissu économique local ;
- emplois majoritairement féminins et pérennes ;
- contribution majeure au lien social et au développement économique territorial.